



**Andrée Ostiguy:**  
pianiste tenace

Nathalie Petrowski, page A5

**Woods et Duval,**  
champions du monde

page S7



MONTRÉAL | LUNDI 11 DÉCEMBRE 2000 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117<sup>e</sup> ANNÉE > NO 53 > 68 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

**EXODE DES CERVEAUX**

## Les meilleurs ne partent pas toujours les premiers

ANDRÉ NOËL

CONTRAIREMENT À ce qui est souvent affirmé, ce ne sont pas nécessairement les meilleurs chercheurs québécois qui vont travailler à l'étranger, affirme l'Observatoire des sciences et des technologies dans une étude diffusée la semaine dernière. L'OST est associé à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et à l'Université du Québec.

En mai, l'OST a déjà montré que les départs annuels de chercheurs universitaires et industriels vers l'extérieur du Québec ne représentent pas plus de 1 % des effectifs. En tenant compte de l'arrivée de chercheurs étrangers, l'ensemble des flux migratoires se solde par une perte négligeable de 0,1 % des effectifs chez les chercheurs universitaires. Chez les chercheurs de l'industrie, l'immigration compense entièrement l'émigration.

« Le prétendu exode des cerveaux pour lequel tant de commentateurs ont sonné l'alarme s'avère donc un mythe, rappellent les auteurs, Benoît Godin, professeur à l'INRS, et Yves Gingras, professeur à l'UQAM. Le nouvel argument veut alors que les exilés comptent parmi les meilleurs scientifiques et qu'à ce titre, même un très faible taux d'émigration peut compromettre les capacités de recherche du Québec. Ce nouvel argument de la qualité ne repose que sur des anecdotes. »

MM. Godin et Gingras ont tenté de mesurer la qualité des cher-

Voir CERVEAUX en A2



RIMA ELKOURI

### L'ÉTAT DU FRANÇAIS

LUN | 3 > Chez les profs

Le problème en est un de taille: bon nombre de futurs professeurs arrivent à l'université sans une maîtrise suffisante de la langue française. À l'Université du Québec à Montréal, 67% des étudiants admis en sciences de l'éducation ont échoué à cet examen de français imposé à l'entrée. Les universités n'ont plus le choix: elles doivent enseigner des notions qui auraient dû être acquises au secondaire, et parfois même au primaire. Dans le cadre du dernier volet de sa série consacrée à la qualité de la langue, notre journaliste Rima Elkouri se penche sur ce problème que la réforme de l'éducation ne semble pas être en voie de régler.

À lire en page A8.

## LES BANLIEUSARDS SE SERRENT LES COUDES



Les organisateurs de la manifestation antifusion d'hier annonçaient plus de 1000 autobus de banlieusards. La Presse en a compté un peu moins de 400 hier au centre-ville de Montréal.

Photo: ALAIN ROBERGE, La Presse

### FUSIONS MUNICIPALES

## Les maires exigent un référendum

MARTINE ROUX

La pression s'accroît sur le gouvernement Bouchard au lendemain d'une manifestation couronnée de succès qui a attiré au centre-ville de Montréal des dizaines de milliers d'opposants aux fusions municipales. Forts de ces appuis, les maires des municipalités de banlieue de l'île exigent un référendum et somment Québec de refaire ses devoirs.

Il était impossible d'évaluer avec précision le nombre des manifestants, la plupart venus de la banlieue de l'île de Montréal, de la Rive-Sud ou de la région de Québec. Selon les organisateurs, qui n'avaient pas retenu les services d'une firme spécialisée dans l'évaluation de foules, 75 000 personnes s'étaient massées sur l'avenue McGill College entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Mais ils avançaient aussi que plus de 1000 autobus avaient déposé des banlieusards au centre-ville alors que La Presse en a plutôt compté un peu moins de 400 (voir en page E1).

Chose certaine, les 26 maires de l'île (Montréal et L'Île-Dorval exceptés) ont gagné le pari ambitieux qu'ils s'étaient fixé en orchestrant cette manifestation réglée au quart de tour: convaincre au moins 40 000 personnes de prendre le centre-ville d'assaut pour protester contre le projet de loi 170 sur la réorganisation municipale.

« C'est un grand succès, se réjouissait le maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMB), Georges

Bossé. Les citoyens veulent être entendus, ils l'ont montré aujourd'hui. »

À défaut de jeter le projet de loi 170 à la poubelle, les maires demandent à Québec de reporter son adoption et de consulter les citoyens. Dans un discours corsif, le maire de Montréal-Nord, Yves Ryan, a réclamé un référendum sur les fusions municipales.

« Vous avez tenu deux référendums sur l'indépendance, on peut-tu n'en avoir rien qu'un sur les fusions forcées? a-t-il lancé à la foule survoltée. Nous prenons l'engagement de respecter les résultats à 50 % plus un! »

Le maire Ryan somme aussi le gouvernement de réfléchir aux conséquences de cette « maudite loi, la loi de la réincarnation » sur les municipalités et le Québec tout entier. « Il faut qu'on continue d'exiger avec force que ce projet de loi épouvantable soit retiré la semaine prochaine! »

Emboitant le pas au maire de Montréal-Nord et à celui de Westmount, Peter Trent, 26 citoyens représentant autant de villes de banlieue de l'île de Montréal se sont succédé au micro pour solliciter l'écoute de Québec. Va pour le changement, évoquaient-ils en substance, mais non aux fusions forcées. Un message qu'a d'ailleurs repris Georges Bossé dans son allocution de clôture.

« Quand on a un bon projet, on n'a pas peur de le soumettre à la population, a-t-il souligné. Monsieur Bouchard, madame Harel, sortez de vos bureaux! Les citoyens ont leur mot à dire! »

Le ton était plus posé lors du point de presse qui a suivi l'événement dans un restaurant du centre-ville. Mais au fond de la salle, des maires jubilaient: les op-

Voir FUSIONS en A2

## Le français menacé à Montréal?

### Les radicaux du PQ sonnent l'alarme

MARIE-CLAUDE LORTIE

ARMÉE DE sombres prévisions sur l'avenir du français à Montréal, l'aile radicale du Parti québécois revient à la charge et demandera qu'on rende obligatoire le cégep en français pour les allophones devant la Commission des états généraux sur la langue, qui s'arrête cette semaine dans la région de Montréal.

Dans un mémoire d'une centaine de pages qui sera déposé devant la commission et dont La Presse a obtenu copie, le regroupement péquiste de Montréal-Centre, connu pour ses positions fortes dans le dossier de la langue, ne tourne pas autour du pot.

« Le français est inéluctablement appelé à disparaître dans le cadre du système fédéral », écrit-on, et seules des mesures musclées destinées à faire adopter le français par

les immigrants et autres allophones peuvent sauver la situation.

D'après les auteurs, les médias, le Conseil de la langue française et autres institutions, tracent actuellement des portraits beaucoup trop optimistes de la situation du français.

« Tant dans les médias anglophones que dans plusieurs médias francophones, tout mouvement de défense ou de promotion du français est aussitôt taxé d'alarmisme ou de xénophobie. Sous l'effet de telles accusations, la question linguistique est devenue un sujet tabou. Toute remise en question de la sécurité ou de la supposée paix linguistique est éludée promptement. (...) Le constat de la situation réelle du français au Québec est ainsi largement occulté par les médias et, de ce fait, l'ensemble de la population québécoise est privée

d'une information vitale pour son avenir », écrivent les militants péquistes.

Selon eux, la situation est grave, point à la ligne. Le français est dangereusement menacé dans l'île de Montréal puisque les allophones continuent d'adopter majoritairement l'anglais à la maison.

On parle d'une « minorisation inéluctable des francophones de toutes origines dans l'île de Montréal d'ici environ 20 ans, ce qui ferait passer sous la barre des 80 % la proportion de francophones au Québec. »

Pour lutter contre la disparition du français, plusieurs mesures doivent être prises, dit-on.

D'abord, il faut prolonger une des politiques de francisation les

Voir FRANÇAIS en A2

## Les clés de la Maison-Blanche sont à la Cour suprême

d'après AFP et AP

WASHINGTON — Divisée comme le reste du pays, la Cour suprême des États-Unis tient ce matin une audience cruciale pour le scrutin présidentiel et pourrait donner cette semaine la victoire à George W. Bush en arrêtant définitivement le décompte des voix en Floride ou à l'inverse maintenir l'espoir pour Al Gore.

Hier après-midi, les deux parties ont transmis leurs arguments par écrit à la Cour suprême fédérale. Selon les avocats de M. Bush, la Cour suprême de Floride a accompli « une révision complète » de la loi électorale de l'État en ordonnant vendredi un nouveau décompte de quelque 45 000 bulletins litigieux. Les avocats du candidat démocrate ont de leur côté réaffirmé que tous les électeurs avaient le droit de voir leur bulletin pris en compte.

Républicains et démocrates auront chacun 45 minutes lors de l'audience prévue à partir de 11 h pour défendre leur dossier devant les neuf magistrats. Un enregistrement audio des débats sera distribué après l'audience.

La Cour suprême devrait ensuite donner son arrêt rapidement en raison de l'échéance du 12 décembre, date limite pour la désignation par les États de leurs grands électeurs qui, le 18 décembre, doivent désigner le futur président des États-Unis.

Samedi, la Cour suprême des États-Unis avait pris une décision fracassante en arrêtant les nouveaux décomptes manuels en Floride, ordonnés la veille par la Cour suprême de cet État du sud-est du pays. La décision a révélé une division au sein de la plus haute instance judiciaire du pays: cinq hauts magistrats ont donné raison à Bush en ordonnant l'arrêt des décomptes en attendant de se prononcer sur le fond du dossier, quand quatre juges ont donné raison à leurs collègues de Floride.

Ce nouveau rebondissement a dominé les émissions politiques télévisées du dimanche.

Si les neuf magistrats « pouvaient prendre une décision qui soit définitive, ce serait la meilleure façon de terminer cette élection », a

Voir SUPRÊME en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE			
Arts et spectacles	C1-C8	Forum	A13
- horaire spectacles	C6	Horoscope	E6
- horaire télévision	C2	Loteries	A2, C6
Auto	D9-D14	Monde	A10, A11, A14
Bandes dessinées	C7	Mots croisés	C7, S10
Bridge	E8	Mot mystère	C7
Décès	E7	Petites annonces	E5
Économie	D1-D7	- immobilier	E5
Éditorial	A12	- marchandises	E5, E6
Étes-vous observateur?	E5	- emplois	E6
Feuilleton	C7	- automobile	E6-E8
		- affaires	D4
		Politique	A9
		Quoi faire	E4

**MÉTÉO** Voir S16  
Passages nuageux  
Maximum -3 > minimum -5



## C'est l'bon taux des Fêtes GM

C'est l'bon temps d'en profiter.

0,9%

de financement à l'achat

Rien à payer avant

1 an

GM paie les intérêts

Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Taux de financement à l'achat de 0,9 % disponible jusqu'à 48 mois sur la plupart des véhicules 2001 et 2000 en stock. Pas de versement initial, pas d'intérêt, pas de paiement avant 90 jours. L'offre est disponible avec un taux de financement à l'achat de 9,9 % jusqu'à 48 mois sur la plupart des véhicules 2001 et 2000 en stock. Pas de versement initial, pas d'intérêt, pas de paiement avant 1 an. Certaines exceptions s'appliquent. Détails chez votre concessionnaire.

## DEMAIN DANS LA PRESSE

### Le Noël des stars

Pour plusieurs, Noël est l'occasion de jouer à la star. Mais qu'en est-il de ceux qui en sont déjà une ? Nous avons demandé à trois personnalités québécoises de nous dévoiler leur look Noël 2000. À commencer par Caroline Néron, qu'on a pu voir au cours de la dernière année au petit écran, sur la scène et dans de nombreux magazines. Avec sa silhouette filiforme et sa beauté à l'américaine, la comédienne fait se pâmer bien des messieurs. « J'adore Noël ! dit-elle. C'est ma fête préférée. Quand je regarde un sapin, je redeviens un enfant de quatre ans. Et puis, tout le monde est de bonne humeur, on revoit la famille, c'est un *spirit* que j'adore. »

À lire demain dans le cahier ACTUEL.



**La Presse** 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9  
www.cyberpresse.ca

**RÉDACTION (514) 285-7070**

**Nouvelles générales**  
general@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Éditorial, Forum**  
edito@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4816

**Actuel**  
actuel@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Auto, Mon toit, Santé Voyages**  
aso@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Quoi faire aujourd'hui**  
andre.cloutier@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Arts, Spectacles, Cinéma, Livres**  
arts@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4814

**Économie**  
econo@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Sports**  
sports@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 350-4854

**Têtes d'affiche**  
denis.lavoie@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272**  
**PROMOTION (514) 285-7100**  
**COMPTABILITÉ (514) 285-6892**  
**RECOURS (514) 285-6900**

#### PUBLICITÉ

**Les petites annonces : (514) 285-7111**  
Télécopieur : (514) 848-6287  
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30  
**Décès et remerciements : (514) 285-6816**  
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30  
**Détailants : (514) 285-6931**  
**National et Télé-Plus : (514) 285-7306**  
**Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320**

**ABONNEMENT (514) 285-6911**

Par télécopieur : (514) 285-7039  
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

**Envois de publication canadienne**  
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.  
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

**LOTÉRIES** | **LA QUOTIDIENNE** > À trois chiffres : **4-4-3** > À quatre chiffres : **0-4-8-6**

## SUITES DE LA UNE

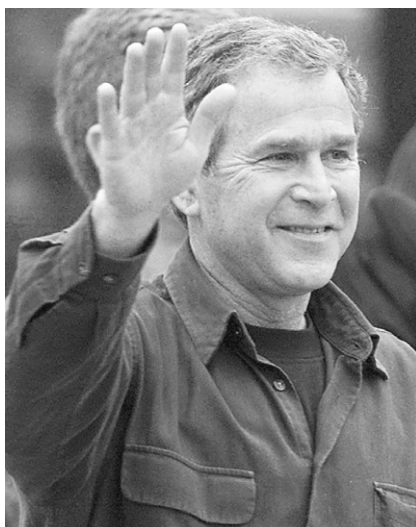


Photo : AFP

George W. Bush

### SUPRÊME

Suite de la page A1

espéré sur Fox News James Baker, émissaire spécial en Floride du candidat républicain.

Sur la même chaîne, l'avocat de Gore, David Boies, a regretté la décision de la cour de Washington, estimant que « si le décompte avait continué samedi et ce matin, il serait largement terminé, sauf peut-être dans un ou deux comtés ». « Si aucun bulletin n'est recompté, alors je pense que c'est la fin de la route », a-t-il reconnu.

En l'état actuel, même si les hauts magistrats tranchent finalement en faveur d'Al Gore, il est « moins évident » qu'un décompte manuel puisse être mené à bien avant demain soir, a estimé David Boies en faisant référence à la date limite pour que les États nomment les grands électeurs qui éliront ensuite le 18 décembre le président.



Photo : REUTERS

**Tout se joue aujourd'hui à la Cour suprême des États-Unis pour les deux candidats à la présidence américaine.**

« Nous devrions tous accepter la suprématie du droit et je suis certain que c'est ce que feront le vice-président Gore et le gouverneur Bush », a assuré pour sa part le chef de file des démocrates à la Chambre des Représentants, Richard Gephardt, sur ABC. Interrogé pour savoir si Gore devrait reconnaître sa défaite en cas d'échec, il a répondu : « je pense qu'il devrait le faire et je pense qu'il le fera ».

La Floride détient la clé de

l'élection présidentielle. Le vainqueur dans cet État obtiendra 25 grands électeurs, et donc la majorité au sein du collège électoral chargé d'élire le président.

Si la partie va se jouer aujourd'hui à Washington, d'autres développements restent encore en suspens en Floride. Un appel est ainsi toujours pendant devant la Cour suprême de cet État, déposé par des militants démocrates qui veulent faire invalider 25 000 votes par cor-

respondance dans les comtés de Seminole et Martin, arguant de manipulations douteuses.

La Cour suprême des États-Unis était intervenue une première fois, le 4 décembre, en demandant à la Cour suprême de Floride d'éclaircir sa décision autorisant la poursuite des décomptes manuels et leur prise en compte dans les résultats définitifs de l'élection présidentielle dans cet État, sans toutefois trancher sur le fond.



Photo : AP

Al Gore

Mais en décidant samedi de suspendre un décompte manuel en cours en Floride, prenant le contre-pied de la Cour suprême de cet État qui avait ordonné le nouveau comptage la veille, elle s'est interposée avec fracas dans le duel entre Al Gore et George W. Bush.

Dans une déclaration fortement critiquée samedi par les partisans de Gore, l'un des neuf juges de la Cour suprême, Antonin Scalia, avait estimé qu'« en prenant cette injonction, cela suggère qu'une majorité de cette Cour (...) estime que le plaignant (Bush, qui a demandé l'arrêt des décomptes) a des probabilités importantes de succès ».

Certains élus démocrates s'en sont ainsi pris avec une rare virulence aux juges de la Cour suprême. « Leur crédibilité est si diminuée, leur poids moral est si amoindri, réparer cela, va prendre des années », a indiqué samedi soir un sénateur démocrate Patrick Leahy.

### CERVEAUX

Suite de la page A1

cheurs émigrants au meilleur de leurs moyens. Il appert que, dans la plupart des cas, les émigrants n'en sont encore qu'au début de leur carrière. Au moment de leur départ, les universitaires occupaient un poste d'adjoint (40 %) ou d'agrégé (37 %). Du côté des chercheurs industriels, 71 % avaient cinq ans et moins d'ancienneté au sein de leur entreprise.

Pour savoir si un chercheur jouit d'une grande notoriété, on peut prendre en compte le financement qu'il reçoit pour ses recherches. Entre 1993 et 1998, les chercheurs québécois en sciences naturelles et en génie ont reçu en moyenne 118 862 \$ chaque année en octrois de recherche. « Il s'agit, à notre avis, d'un seuil de performance à partir duquel il est légitimement permis de parler d'excellence. »

Or, seule une minorité de chercheurs émigrants ont atteint ce seuil. Comparés à l'ensemble des chercheurs québécois, ils sont moins nombreux à l'avoir atteint, à 19,5 % contre 27 %. Par ailleurs, les chercheurs sans aucun financement sont proportionnellement beaucoup plus nombreux du côté des émigrants (31 %) que dans l'ensemble du Québec (5 %).

Les chercheurs en sciences sociales et humaines, eux, reçoivent en moyenne des fonds de 18 309 \$ par année. Les émigrants : 14 628 \$. « Les données sur le financement montrent en somme que les chercheurs émigrants ne sont pas majoritairement parmi les meilleurs scientifiques québécois », écrivent les auteurs.

Par ailleurs, les chercheurs émigrants en sciences naturelles et en génie ne publient pas plus d'articles dans les revues scientifiques que la moyenne. Ils ont une meilleure performance à cet égard en sciences sociales et humaines, bien que la majorité (59 %) n'aient rien publié.

On peut aussi mesurer la notoriété d'un chercheur par le nombre de citations reçues en moyenne par la revue où il publie ses articles. À cet égard, les chercheurs en sciences naturelles et en génie sont dans la moyenne, et les chercheurs en sciences sociales et humaines majoritairement sous la moyenne.

« L'examen des données sur le financement et les publications révèle que les chercheurs émigrants ne sont pas majoritairement parmi les meilleurs scientifiques du Québec, comme le voudrait la thèse de l'exode des plus brillants cerveaux, du moins lorsqu'on se donne des indicateurs objectifs pour mesurer qui est meilleur », concluent les auteurs.

« Certains d'entre eux affichent bien sûr d'excellents dossiers. Le contraire aurait d'ailleurs été tout à fait étonnant. Mais il faut aussi reconnaître que le groupe des chercheurs émigrants présente un profil tout à fait comparable à celui de l'ensemble des chercheurs québécois. On ne trouve ainsi chez les chercheurs émigrants qu'une minorité d'individus très performants (entre 20 % et 30 %) et une majorité dont les performances se situent en dessous de la moyenne.

« L'émigration des chercheurs — décrite par certains comme une fuite des cerveaux — se présente donc comme un phénomène tout à fait normal de mobilité du personnel hautement qualifié. »

Pour lire l'étude :  
www.ost.qc.ca

### FRANÇAIS

Suite de la page A1

plus efficaces jusqu'à maintenant : l'école obligatoire en français pour tous, sauf les anglophones qui ont des droits acquis.

Et pour éviter que le groupe d'anglophones aux droits acquis ne grandisse, on demande un colmatage de certains trous dans la loi 101, qui permettent aux écoliers d'entrer par la porte arrière dans le système public anglophone, après un bref séjour dans une institution anglophone privée.

On recommande aussi de ne pas donner de cours d'anglais langue seconde avant la 3<sup>e</sup> année du primaire parce que si les allophones arrivent à l'école et apprennent tout de suite l'anglais, ils auraient l'impression que le Québec est une société bilingue, affirment les porte-parole de Montréal-Centre.

Le document propose aussi

### FUSIONS

Suite de la page A1

posants aux fusions estiment avoir suffisamment d'outils pour faire reculer le gouvernement, qui doit adopter le projet de loi 170 avant les Fêtes.

« Nous espérons des contacts avec Québec dès demain (aujourd'hui) », avançait le président de l'UMBM. Le gouvernement doit refaire ses devoirs. Il est plus intelligent de faire un pas en arrière « que d'adopter le projet de loi d'ici deux semaines ». Il est « toujours possible » que l'UMBM donne son aval au projet une île, une ville à condition que les pouvoirs des arrondissements soient accrues, a-t-il ajouté.

Le chef libéral Jean Charest,

plusieurs dispositions pour renforcer les mesures de francisation au travail et étendre le pouvoir de la Commission de protection de la langue française dans ce champ.

Dans les recommandations, on demande aussi, entre autres choses, de rendre plus indépendant le Conseil de la langue française, afin qu'il ait une marge de manoeuvre absolue par rapport au pouvoir politique.

Et l'affichage dans tout ça ? Selon Mario Beaulieu, le président du groupe péquiste de Montréal-Centre interviewé par *La Presse*, il faut trouver une façon de renforcer l'image française de Montréal, même si cela n'a pas d'impact direct sur les transferts linguistiques, dit-il. « C'est important, c'est symbolique », affirme M. Beaulieu. Mais ce n'est pas une priorité.

qui assistait à l'événement en compagnie du député de Marquette, François Ouimet, croit que le premier ministre ne pourra ignorer les milliers de manifestants qui ont envahi le centre-ville. « Il serait imprudent et téméraire de sa part de refuser d'écouter les gens. »

Cette manifestation constituait le point culminant de la mobilisation des troupes antifusion, qui espèrent toujours faire fléchir le gouvernement avant l'adoption du projet de loi. La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, était à l'extérieur de Montréal hier et doit faire connaître ses réactions aujourd'hui, a fait savoir son attachée de presse.

## Plusieurs organisations déterminées à compter les votes litigieux

MIGUEL ENESCO  
Agence France-Presse

**MIAMI — Même si la Cour suprême des États-Unis a arrêté les décomptes manuels en Floride, certains médias et organisations sont déterminés à compter et ont demandé à accéder aux bulletins litigieux, une fois la crise dénouée.**

Ils ont demandé accès il y a quelques jours à quelque 14 000 bulletins de vote non pris en compte par les machines dans les comtés de Miami-Dade et Palm Beach, en vertu d'une loi de l'État de Floride donnant libre accès aux documents publics, dans un souci de transparence.

Ce décompte officieux par des journaux, des organisations judiciaires et même de simples particuliers, ne pourra intervenir que lorsque le collège électoral aura élu le prochain président des États-Unis, le 18 décembre, selon l'un des journaux ayant demandé accès aux bulletins, le *Miami Herald*. Il ne pourra ainsi aucunement affecter le résultat officiel de l'élection bien que son impact psychologique et politique puisse être important.

Mark Seibel, rédacteur en chef du *Miami Herald*, estime que ces décomptes sont nécessaires : « ils ne changeront pas le résultat de l'élection présidentielle, mais s'ils ne sont pas faits, il restera toujours une interrogation », explique-t-il.

La commission électorale du comté de Miami-Dade, le plus peuplé de Floride où la polémique a été la plus vive, a déjà reçu à elle seule 16 demandes d'accès aux bulletins de vote litigieux.

Parmi les demandeurs figurent outre le *Miami Herald*, le *New York Times*, le *Los Angeles Times*, le *Wall Street Journal*, le *Washington Post*, trois journaux de Floride, l'organisation conservatrice Judicial Watch et plusieurs chaînes de télévision. Des demandes similaires ont été déposées dans le comté de Palm Beach, également sujet à la polémique électorale.



PRÉSIDENTIELLES  
2000

# ACTUALITÉS

## Les banlieusards ont manifesté dans la joie

MARTINE ROUX

L'AMBIANCE était joyeuse hier boulevard René-Lévesque, qui s'était transformé hier en une mer d'autobus d'où ne finissait plus de sortir des colonnes de manifestants, pancartes en mains et sourire aux lèvres.

Au son d'un ersatz d'une célèbre chanson française — *C'est ma vie*, devenue pour l'occasion *C'est ma ville* —, les banlieusards marchaient d'aussi loin que de la rue Atwater pour rejoindre la foule rassemblée près de la rue University. On venait d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Nord, de Dorval, de Dollard-des-Ormeaux, mais aussi de Boucherville, Charlesbourg ou Sainte-Foy. Avec deux mots en tête : non... et démocratie.

« Ça nous rappelle le bon vieux temps des manifestations ! » rigolait Danièle Brousseau, de Pointe-Claire, en sautant sur place pour combattre le froid. Infirmière, elle a une dent contre le premier ministre Lucien Bouchard et tenait à participer à cette manifestation antifusion. « Je trouve important de garder une identité et des structures moins grandes. Plus une ville est grosse, plus il y a de magouilles, de dépenses, de fraudes... »

Judy Ernst était venue de Candiac, sur la Rive-Sud, pour appuyer les manifestants. Comme sa pancarte l'indiquait, c'est la liberté de parole qu'elle estime menacée par le projet de loi. « C'est notre droit de choisir notre ville. C'est aussi notre droit de la garder. » Candiac n'est pourtant pas visée par les fusions ? « Pas encore, mais on se protège ! » a-t-elle conclu dans un grand éclat de rire.

Des manifestants affluaient aussi d'aussi loin que de Charlesbourg, Sainte-Foy ou Ancienne-Lorette, près de Québec, d'où ils étaient partis vers 10h. Mais certains sont arrivés un peu tard : en raison d'une panne survenue sur l'autoroute 20, l'autobus dans lequel prenait place la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, a déposé ses passagers alors que s'achevaient les discours...

Malgré tout, la mairesse, dont c'était « le plus beau jour de (sa) carrière politique », se montrait satisfaite de la modeste participation des citoyens de sa région, qu'elle estimait à environ 300 personnes. « On est les pionniers du mouvement d'opposition antifusion, a-t-elle rappelé. Nous avons toujours tenu le poêle au chaud... »

Mais un résident de Charlesbourg, Michel Lapointe, nourrissait peu d'espoirs quant à l'impact de la manif sur le gouvernement. « On sait que c'est perdu d'avance, disait-il. Mais on a encore le nez sorti



Chez les Yeomans, la mobilisation est une affaire de sang : Bill Yeomans, frère du maire de Dorval, manifestait en compagnie de sa femme, de ses parents et de ses enfants. Il y aussi des talents artistiques dans la famille...

de l'eau, on espère que ça puisse changer... »

Les résidents des municipalités d'Outaouais, quant à eux, semblaient avoir pratiquement abandonné le combat : seuls deux autobus avaient fait la route depuis Gatineau, confiait un chauffeur d'autobus.

Cédric Tremblay, sa femme Jeanne ainsi que leurs trois enfants, tous résidents de Lasalle, en étaient hier à leur toute première manifestation. Jamais les Tremblay n'ont participé à des rassemblements populaires, qu'ils soient syndicaux, politiques et même en tant qu'étudiants. Mais hier c'était différent et ils ont décidé de descendre dans la rue pour manifester leur opposition aux fusions municipales. Une opinion partagée par les Ducharme de Boucherville, les Casgrain de Saint-Lambert et les McPherson de Kirkland.

## Après l'adoption de la loi, Bourque ira voir les maires de banlieue

MARTINE ROUX

À L'HÔTEL de ville de Montréal, le maire Pierre Bourque continuait quant à lui de recevoir les citoyens favorables au projet « une île, une ville ». Bien qu'il ne dévoilera qu'aujourd'hui le nombre de signatures recueillies depuis le début du week-end, il affirmait hier avoir reçu des centaines de résidents à l'hôtel de ville et environ 300 signatures à l'heure par le biais d'Internet.

Si Pierre Bourque vise à recueillir



À l'invitation de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal, quelques dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées hier au centre-ville de Montréal pour protester contre le projet de loi sur les fusions municipales et réclamer une consultation publique.

100 000 signatures profusion d'ici une semaine, il ne se laissait nullement ébranler, hier, par les milliers de manifestants qui ont envahi le centre-ville.

« C'est un débat de société, répétait-il. Le changement apporte toujours des difficultés, des tensions. La même chose est arrivée à Toronto. Pourtant, le maire Lastman, qui était contre la fusion, a été réélu. »

Justement, le débat de société a-t-il réellement eu lieu ? « Bien sûr ! assurait le maire. Il y a eu combien d'articles, d'émissions de télévi-

sion, d'études... Ça fait 40 ans qu'on attend de renforcer Montréal. »

Ne craint-il pas un tout petit peu que le gouvernement cède à la pression ? « Pas du tout. Les municipalités sont des organismes créés par Québec. La loi sera adoptée selon l'échéancier prévu. Et d'ailleurs, après son adoption, je serai le premier à aller voir les maires des banlieues pour travailler avec eux... »

Voir autre texte en page E1

## Les douze salopards hors-la-loi

Les polluants organiques persistants mis au ban

Agence France-Presse

JOHANNESBURG — Les délégués de 122 pays sont parvenus à un accord hier à Johannesburg sur une convention interdisant ou limitant grandement l'usage de 12 polluants organiques persistants (POP) considérés comme les produits chimiques les plus toxiques au monde.

L'accord clôt un cycle de deux ans et demi de négociations sur ces polluants, surnommés « les 12 salopards », considérés comme prioritaires, et qui couvrent des pesticides, des produits industriels et sous-produits du processus industriel, comme les dioxines.

« Ce nouveau traité protégera les générations présente et futures de cancers, de malformations de naissance et d'autres tragédies causées par les POP », a estimé John Buccini, le président canadien des négociations, dans un communiqué final.

« C'est une déclaration légale de guerre aux POP », a-t-il déclaré après l'accord finalisé vers 7h00 locales, au bout d'une nuit de négociations-marathon entre 500 représentants de gouvernements, institutions internationales et organisations non gouvernementales.

Le directeur du Programme de l'ONU pour l'Environnement (PNUÉ) Klaus Toepfer, a salué un « traité solide et efficace, qui pourra être actualisé et étendu au cours des prochaines décennies, pour conserver la protection la plus efficace possible contre les POP ».

Greenpeace a jugé que l'accord « envoie à toutes les industries un message clair : elles doivent s'amender et cesser d'utiliser la terre comme terrain d'essai pour leurs polluants dangereux ».

Le Fonds mondial de la nature (WWF) y voit une « forte fondation en vue d'éliminer certains des produits chimiques les plus toxiques du monde ».

Le traité instaure des mécanismes de contrôle pour la production, l'importation, l'exportation, l'élimination et l'utilisation de 12 POP : les hexachlorobenzènes, l'endrine, le mirex, le toxaphène, le chlordane, l'heptachlore, le DDT, l'aldrine, la dieldrine, les poly-

chlorobiphényles (PCB), les dioxines et les furannes.

Une exception est faite pour le DDT (dichloro-diphényl-trichloréthane), dont l'usage comme insecticide est autorisé contre le paludisme (malaria), qui tue plus d'un million de personnes par an. Plus de 25 pays en développement dépendent du DDT pour combattre le paludisme.

Le traité prévoit aussi des exemptions, mais avec dates butoir, pour certains pays sur l'élimination de certains POP.

Ainsi certains pays peuvent conserver jusqu'en 2025, à condition de s'assurer contre toute fuite, des transformateurs électriques utilisant des PCB. Ce type de transformateurs n'est plus produit, mais le parc existant utilise encore des centaines de milliers de tonnes de PCB.

La convention rend par contre possible l'addition éventuelle de « nouveaux » produits chimiques polluants à la liste des POP bannis ou limités.

Elle engage les gouvernements « à promouvoir les meilleures technologies et pratiques disponibles pour remplacer les POP existants, tout en empêchant le développement de nouveaux POP », selon le PNUÉ.

Les États devront « mettre en place une législation nationale et développer des programmes d'action pour mettre à exécution leurs engagements » de Johannesburg.

Le traité, selon Buccini, instaure des financements « nouveaux et supplémentaires » et une assistance technique pour aider des pays — en développement surtout — à éliminer leurs POP. Dans un premier temps, au moins jusqu'à ratification du traité, ces fonds seront versés via le Fonds de l'environnement mondial (FEM), a expliqué Buccini à la presse.

Les pays en développement avaient plaidé pour la mise en place immédiate d'un nouveau canal de financement distinct du FEM, dont ils jugent les contributions insuffisantes. Buccini n'a pas évoqué de montants, mais selon des experts, une enveloppe de 150 millions US serait nécessaire dans un premier temps pour aider ces pays, davantage plus tard pour la destruction des POP.

DU 9 DÉCEMBRE 2000 AU 2 JANVIER 2001

**C'EST NOËL TOUS LES JOURS!**

AUCUN PAIEMENT,  
AUCUN INTÉRÊT  
PENDANT 90 JOURS  
À L'ACHAT\*

ON PAIE VOS  
2 PREMIERS  
PAIEMENTS  
À LA LOCATION\*



**TOUJOURS PLUS LOIN.**

\* Cette offre n'est valable que pour les véhicules neufs ou de démonstration des modèles Altima, Maxima ou Pathfinder 2001 du 9 décembre 2000 au 2 janvier 2001.

www.nissancanada.com 1 800 387-0122

| DROITS DE LA PERSONNE AU KENYA |

# Le lauréat du prix John-Humphrey demande l'appui du Canada

SYLVAIN LAROCQUE

LE LAURÉAT du prix pour la liberté John-Humphrey 2000, le Kenyan Timothy Njoya, a lancé hier un vibrant appel au gouvernement canadien pour qu'il appuie le mouvement pour la vraie démocratie dans son pays.

« J'appelle le Canada à se faire le champion de la justice en devenant notre allié », a déclaré le révérend Njoya en recevant son prix devant une foule réunie à l'église Union United de la rue Delisle, à Montréal. Sa femme Leah et deux de ses cinq enfants, Kena, 24 ans et Wandia, 30 ans, assistaient à la très belle cérémonie, animée par la présence de la Chorale interculturelle de Montréal, qui a interprété des chants africains traditionnels.

« J'invite la société canadienne à amener son gouvernement à soutenir la lutte que mènent les Africains pour sortir de plusieurs siècles de déshumanisation et se donner des normes internationales respectables et durables sur la valeur de l'être humain. »

Le lauréat, un ministre presbytérien qui mène depuis 20 ans une lutte sans relâche pour la restauration de la démocratie au Kenya, n'a par ailleurs pas mâché ses mots à l'égard du gouvernement canadien. « Dans l'immédiat, a-t-il dit, le gouvernement du Canada devrait se demander si le Kenya est un pays vivable et viable et se pencher sur la situation du régime plutôt que de se préoccuper de stabilité et des profits que peuvent engranger les firmes occidentales. »

« Je voudrais que le monde partage mon rêve de voir mon pays débarrassé des caprices des famines, des ravages de la corruption, des menaces de la violence et de la domination de l'État. Je pense que vous m'avez dé-



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse

**Timothy Njoya remet un présent au président de Droits et Démocratie, Warren Allmand, qui venait de lui décerner le prix John-Humphrey pour la liberté, en présence de Kathleen Mahoney. Ce prix est attribué chaque année à un défenseur des droits humains travaillant dans des conditions difficiles.**

cerné ce prix pour souligner mes tentatives de sortir le Kenya de cette ornière afin d'en faire un pays vivable, viable et pacifique », a-t-il poursuivi.

Warren Allmand, le président de l'organisation Droits et Démocratie, qui décerne le

prix, a rappelé que le révérend Njoya est un homme courageux qui milite pour la cause de la démocratie au risque de sa vie. À plusieurs reprises, des fiers-à-bras à la solde du gouvernement l'ont battu, ce qui lui a valu deux séjours à l'hôpital.

« Le révérend Njoya travaille pour donner une voix aux Kenyans et pour arracher le pouvoir au régime autocratique de Daniel Arap Moi », a affirmé la présidente du conseil d'administration de Droits et Démocratie, Kathleen Mahoney, en précisant que la décision de choisir M. Njoya avait été unanime parmi les membres du jury international.

Le Kenya, avec sa population de 29 millions et quelque 70 groupes ethniques différents, est en pleine crise d'identité et se demande s'il constitue une nation ou un ensemble de communautés ethniques, a expliqué le révérend. « Nous éprouvons également des problèmes de personnalité, incapables que nous sommes de distinguer qui contrôle nos destinées — nous-mêmes, en tant que peuple, le gouvernement ou encore les étrangers. »

« Je vis sous un régime incapable de survivre à des élections à moins qu'elles ne soient truquées, incapable de surmonter une sécheresse sans aller mendier. N'ayons pas peur des mots : ce gouvernement est une kleptocratie, de la corruption organisée. »

« Pourtant, le Kenya jouit de l'un des meilleurs climats au monde, un paradis touristique dont la flore et la faune intéressent davantage le reste du monde que les êtres humains qui y vivent », a déploré le révérend Njoya.

Le prix John-Humphrey, ainsi nommé en l'honneur de l'avocat montréalais qui a rédigé la première version de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est accompagné d'une bourse de 25 000 \$ et d'une tournée de conférences à travers le Canada, qu'entreprend aujourd'hui M. Njoya à l'Université McGill (salle 232 de l'édifice Leacock, à midi).

POUR  
OU CONTRE  
TAG?

**TAG**

CE SOIR **21h**

19h..... Virginie  
19h30..... La Petite Vie  
20h..... 4 et demi...

ICI RADIO-CANADA  
www.radio-canada.ca/tag

Virginie - Idée originale et auteure des textes : Fabienne Larouche - Réalisation-coordination : Michel Bériault  
La Petite Vie - Auteur : Claude Meunier - Réalisation : Pierre Séguin • 4 et demi... - Idée originale et textes : Sylvie Lussier et Pierre Poirier - Réalisation : Christian Martineau  
Tag - Idée originale, scénario et dialogues : Joanne Arseneau - Réalisation : Pierre Houle

# La pianiste qui jouait du trombone



**NATHALIE PETROWSKI**  
RENCONTRE  
**ANDRÉE OSTIGUY**  
npetrowski@lapresse.ca

Pendant un an, la pianiste classique Marie-Andrée Ostiguy a eu le même gérant que la plus grande chanteuse au monde. Le gérant s'appelait René Angélil et la chanteuse, Céline Dion. C'était au début des années 80. Marie-Andrée Ostiguy, une native de Marieville, venait de compléter des études musicales à la prestigieuse Julliard School of Music de New York. Elle avait étudié avec des grands maîtres du piano classique, impressionné le virtuose André Laplante et tous les espoirs lui semblaient permis.

Pour sa part, Céline Dion n'était pas encore une vedette planétaire mais elle savait déjà ce qu'elle voulait. Et ce qu'elle voulait par-dessus tout, c'était que René Angélil soit à elle et ne veuille à aucune autre carrière que la sienne.

Manifestement, les désirs de Céline n'étaient pas encore entièrement ceux de René. C'est pourquoi pendant un an, Angélil s'est occupé de Marie-Andrée Ostiguy, mais dans le plus grand secret. Il lui a trouvé des arrangeurs et des contrats à la télé, lui a fait enregistrer un disque — *Montréal Concerto* —, lui a présenté Eddy Marnay et Mia Dumont comme à Céline. Et puis un soir, à la Place des Arts, sentant que la soupe devenait trop chaude, il a finalement présenté la future plus grande chanteuse au monde à sa pianiste clandestine.

Il n'existe aucun enregistrement de la conversation entre les deux femmes, toutes les deux, jeunes, brunes, douées et dévorées par l'ambition. Chose certaine, la rencontre n'arrangea pas les choses pour la pianiste. Quelques mois plus tard, René Angélil lui annonçait que leur relation d'affaires était terminée et qu'elle ferait mieux de confier sa carrière aux gérants de Mario Pelchat. Manque de chance, les deux hommes, aujourd'hui décédés, ne connaissaient rien à la musique classique. Le jour où ils lui annoncèrent qu'elle avait un engagement pour jouer du « Strogonoff », Marie-Andrée Ostiguy comprit qu'il était temps de plier bagages.

Aujourd'hui à trente ans et des poussières, Marie-Andrée Ostiguy gère sa carrière elle-même avec son mari, Don Maclean, un ancien cadre de Petro-Canada. Elle n'est pas la plus grande pianiste pop-classique au monde. Elle ne se lève pas chaque matin pour autant en maudissant son destin. Marie-Andrée Ostiguy n'est pas une velléitaire, ni une masochiste. C'est une pianiste, mais c'est aussi une femme d'affaires et d'action, une femme à ce point forte et frondeuse que je ne serai pas étonnée un jour d'apprendre que la pianiste en elle cache en réalité un joueur de trombone.

Avec sa queue de cheval lisse et noire qui dégage l'ovale parfait de son visage et fait ressortir l'écarlate de son rouge à lèvres, Marie-Andrée pourrait passer pour une danseuse de flamenco. Ne lui manque que la jupe à volants et les casta-



Photo : PIERRE MCCANN, La Presse ©

À trente ans et des poussières, Marie-Andrée Ostiguy gère sa carrière elle-même avec son mari, Don Maclean, un ancien cadre de Petro-Canada. Elle n'est pas la plus grande pianiste pop-classique au monde. Elle ne se lève pas chaque matin pour autant en maudissant son destin.

gnettes. Elle le sait si bien qu'elle s'est montée un répertoire de pièces hispaniques, enregistrées sur un très joli CD intitulé *Espagnola*.

Assise au comptoir en granite noir de sa cuisine, Marie-Andrée Ostiguy portait, le jour de notre rencontre, un boléro aussi rouge qu'un camion de pompier. Mais elle ne m'avait pas invitée à Beloeil dans son immense maison sur le Richelieu pour éteindre un feu. Plutôt le contraire.

Depuis plusieurs semaines déjà, les déboires de la pianiste avec la Ville de Beloeil lui interdisent d'organiser des concerts privés chez elle, défraie la manchette. L'affaire a pris une telle ampleur que l'émission *J.E.* s'y est intéressée. En vingt ans de carrière, Marie-Andrée Ostiguy n'a jamais autant fait parler d'elle. A un point tel que certains se demandent si la pianiste ne profite pas des circonstances pour mousser une carrière qui, au Québec, bat de l'aile.

« En musique classique, plaide la pianiste, on bâtit son public une personne à la fois. Comme je n'ai pas le luxe de passer à la télé ni de pouvoir jouer à la Place des Arts, j'invite les gens chez moi dans un cadre intime et chaleureux. Les gens adorent ça et moi ça me permet de roder mon répertoire de tournée. Je ne vois vraiment pas ce que je fais de mal. »

A priori, on a envie de donner raison à Marie-Andrée Ostiguy. Après tout, elle a bien le droit de recevoir qui elle veut chez elle. Elle ne s'appelle pas Eric Lapointe, ne donne pas dans le rock ni le heavy metal. Le son velouté de son piano ne franchit jamais la cloison des murs. Et puis n'a-t-elle pas trouvé une manière originale de faire rayonner la musique classique dans une petite ville — Beloeil — reconnue pour son amour des arts ?

En apparence, l'histoire est simple : une fille et son piano victimes de la bureaucratie et l'intolérance.

En réalité, le piano n'est qu'un prétexte. Le fond du problème n'est ni musical, ni culturel. C'est une

chicane de voisins, une banale histoire de bornage dont l'épicentre mesure à peine vingt pieds.

Tout a commencé il y a trois ans autour d'une clôture que le mari de la pianiste voulait ériger sur son terrain pour faire écran au voisin, Pierre Aubry, un directeur d'école. N'en voyant pas l'utilité, le voisin refusa de payer la moitié de la facture et fit appel à un avocat, pour montrer qu'il ne céderait pas aux pressions des artistes d'à côté.

Les relations déjà tendues se détériorèrent définitivement en novembre 98. Cette année-là, Marie-Andrée Ostiguy organisa une série de concerts privés commandités par un resto de Beloeil et par un marchand de bougies. Sur les tracts publicitaires, la pianiste invitait les compagnies et leurs clients à réserver leur soirée chez elle, à apporter leur vin et à payer comptant ou par cartes de crédit. En l'espace de trois semaines, elle a tenu six concerts éclairés aux bougies gracieusement fournies par le commanditaire.

Ce fut la goutte qui fit déborder le vase. Le voisin déposa une plainte officielle à la Ville à cause du va-et-vient de la cinquantaine d'autos alignées chaque soir sur le terrain, mais aussi à cause de la nature hautement commerciale de l'entreprise. Il n'avait pas entièrement tort. Il y a en effet un monde de différence entre inviter à l'occasion les gens à une répétition de piano chez soi et mettre en place une infrastructure de partys de bureau chics et musicaux.

Selon quatre sources différentes, à partir de ce moment-là, la chicane dégénéra en guerre des nerfs, avec menaces, intimidations, lettres d'avocat et pétitions des deux côtés. Bientôt, tous les voisins du coin étaient pris à partie et sommés de choisir leur camp dans un climat de méfiance et de paranoïa grandissants.

La Ville de Beloeil, pour sa part, n'intenta aucune procédure judiciaire même si un policier perturba un concert un soir de Saint-Jean. Quant au maire Julien Bussière, il tenta de réconcilier les belligérants. En vain. Marie-Andrée Ostiguy lui répondit qui si l'affaire devait se régler, ce ne serait pas à huis clos, mais sur la place publique. Le joueur de trombone en elle venait de prendre le pas sur la pianiste.

Ce fut une habile stratégie de sa part, tant au plan publicitaire que médiatique. Dans les hebdomas de région, Marie-Andrée Ostiguy passa du statut de pianiste classique qui en arrache à celui plus noble, d'une artiste bafouée et honnie de son milieu, piégée par une société réfractaire à la culture.

Présentée ainsi l'histoire était belle, mais elle n'était pas entièrement honnête....

Dans une lettre ouverte aux journaux, Andrée Garon, une dame d'Otterbun Park, a récemment pris la défense de la pianiste. « Nous vivons, au sein d'une société et dans une dynamique économique qui imposent la débrouillardise et de l'entrepreneuriat aux individus », a-t-elle écrit, révélant malgré elle un trait essentiel de la personnalité de la pianiste : son sens des affaires et sa détermination à vivre coûte que coûte de sa musique.

D'un point de vue professionnel, la démarche est légitime. En effet, même si Ostiguy est en tournée six mois par année au Canada anglais, dans l'Idaho, le Montana et la Californie, elle demeure une inconnue au Québec. Contrairement à Angèle Dubeau ou à André Gagnon, Marie-Andrée Ostiguy n'a jamais réussi à imposer son piano pop classique sur le marché québécois.

Ce n'est pas de sa faute. Le milieu des instrumentistes d'ici est petit, mal organisé et sous-financé. Au fil des ans et des déceptions, la situation a dû engendrer une bonne dose d'amertume chez cette musicienne ambitieuse. L'amertume ne date pas d'hier. Marie-Andrée Ostiguy m'a raconté comment pen-

dant une année complète, elle a appelé tous les jours Luc Rousseau, le recherchiste de l'émission *Ad Lib* pour se faire inviter à l'émission. De guerre lasse, celui-ci l'a finalement « bookée ».

« C'est vrai, confirme-t-il. Elle appelait tout le temps. J'avais beau lui répéter jour après jour qu'il n'y a pas de place pour les instrumentistes dans notre émission parce que visuellement, c'est difficile à shooter, elle revenait à la charge, elle ne lâchait jamais. Elle était toujours polie. Beau sourire, belle voix mais tenace comme un témoin de Jéhovah. »

Cette ténacité, la pianiste semble l'exercer dans tous les aspects de sa vie. Aussi bien au piano, dans la gestion de sa carrière que dans ses rapports avec les voisins. Le joueur de trombone en elle insiste toujours pour avoir le haut du pavé et n'accepte jamais qu'on lui dise non.

L'année dernière, Marie-Andrée Ostiguy a mis sa magnifique maison en vente. Elle demandait à l'époque 550 000 dollars. Le prix a été rajusté cet été. Elle demande maintenant 695 000 \$, un prix majoré, explique-t-elle pour décourager les acheteurs.

Pourquoi mettre en vente si elle ne veut pas vendre ? Pourquoi partir en guerre contre la Ville de Beloeil alors qu'aucune procédure judiciaire n'a été intentée contre elle ? Ces questions et quelques autres restent sans réponse.

Marie-Andrée Ostiguy entend continuer sa croisade auprès de l'opinion publique et du gouvernement. La cause est bonne. Tout le monde est pour les arts et la vertu. Pas étonnant que le nombre de ses sympathisants grossisse chaque jour. Ceux-ci rêvent avec elle d'une société ouverte aux arts où les résidences privées des artistes seraient accessibles à tous et en tout temps. Ils oublient une chose. Les artistes ne sont pas seuls au monde. Ils ont des voisins. Pour que les voisins acceptent de jouer le jeu, l'art du piano ne suffit pas. Encore faut-il savoir pratiquer l'art du voisinage.

**DIM**  
RABAIS 30% | le bas ultrafin voile «sublim»  
5<sup>29</sup> | rég. 7.75\*  
Prêt-à-fêter, un bas-culotte qui donne aux jambes un galbe raffiné, une brillance subtile. Il rehausse toutes vos tenues des fêtes dans une gamme de coloris recherchés. Noir, poivre, papyrus, gazelle, bois, naturel, marine. P.m.g.t.g.  
la maison  
**simons**  
2911842  
QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRÉE

**SPORT ACTIF**  
Pimenté de couleurs vives  
**LE BLOUSON PLANCHISTE 229.95**  
• Nylon 3 plis à enduit microporeux qui laisse respirer le corps à 3000g/m<sup>2</sup>/24h  
• Imperméabilité de 2000mm • Chaude isolation Thermolite® 100g • Jupette pare-neige  
• Capuche tempête • Marine, gris nickel, orange ou gris nickel, rouge et écru  
• P.m.g. • Pantalons coordonnés 169.95 • Tuque rayée 15.00  
la maison  
**simons**  
QUÉBEC MONTRÉAL SHERBROOKE  
2911843  
QUÉBEC PLACE STE-FOY-GALERIES DE LA CAPITALE-VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRÉE

## Les mers de Atlantique, déchaînées

Presse Canadienne

HALIFAX — Une mer déchaînée et des vents très forts, atteignant jusqu'à 90 km/h, ont poussé hier quelques navires marchands à trouver refuge près des côtes de Cap Breton, dans les Maritimes.

Des vagues hautes de 10 mètres, dans le détroit de Cabot, ont particulièrement nui à deux navires.

La garde côtière a signalé que le *Star Admiral*, un cargo maltais de 173 tonnes, a trouvé refuge près de la côte nord-est de Cap Breton. Le *Star Admiral*, parti du Mexique, était en route pour Gaspé quand ses ponts se sont recouverts de glace, alors qu'il se trouvait à 40 kilomètres au sud-ouest de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse.

Un autre navire, battant pavillon allemand, a dû se mettre à l'abri le temps de sécuriser son chargement. Il a pu reprendre sa route vers Sydney, en Nouvelle-Écosse. Le bateau, en partance du lac Supérieur, doit se rendre aux Bahamas.

Le mauvais temps a aussi forcé un hélicoptère Labrador, parti de Gander, à Terre-Neuve, à abandonner sa tentative de prendre un marin blessé à son bord, à partir du navire de pêche *Calvaho*, à 60 kilomètres au sud de Saint-Jean.

Le navire devait atteindre Saint-Jean ce matin.

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

11 décembre 2000

Page A6 manquante

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

Québec 

*La Presse*

11 décembre 2000

Page A7 manquante

Comment enseigner une langue qu'on n'a jamais vraiment apprise ? Dans le troisième et dernier volet de notre série d'articles consacrée à la qualité de la langue, nous abordons cette question déjà soulevée aux états généraux, qui arrivent à Montréal aujourd'hui.

# Des maîtres qui ne maîtrisent pas la langue ?



RIMA ELKOURI

## L'ÉTAT DU FRANÇAIS

SAM | 1 > État d'urgence?

DIM | 2 > En ondes

LUN | 3 > Chez les profs



Photo ROBERT NADON, La Presse©

**L'examen du CEFRANC, imposé par les commissions scolaires avant l'embauche, a obligé Karine Lavallée à affronter ses difficultés en français, qu'elle traînait depuis le primaire. « C'est une bonne chose ! » dit-elle.**

Karine Lavallée a dû passer trois mois le nez plongé dans des livres de grammaire et des dictionnaires, à suivre des cours intensifs, avant de réussir le test de français imposé par les commissions scolaires préalablement à toute embauche.

Pourtant, Karine est une jeune enseignante brillante qui a deux baccalauréats (l'un en psychoéducation, l'autre en adaptation scolaire) et une maîtrise (en psychoéducation). Où est le problème ? On ne lui avait jamais vraiment enseigné la grammaire au primaire et au secondaire, dit-elle. Ou si peu. « J'ai eu, en secondaire trois, un prof qui défiait le programme du ministère et nous faisait faire des exercices de Bled (cours supérieur d'orthographe). Mais c'est tout ce dont je me souviens pour ce qui est de la grammaire. Sinon, mes profs étaient plutôt « branchés société multimédia », du genre à privilégier l'approche communicative. L'écrit, ce n'était pas vraiment important. »

Heureuse que ses efforts aient porté leurs fruits, puisqu'elle a finalement obtenu de très bons résultats à l'examen du CEFRANC (Centre d'évaluation du rendement en français écrit), Karine ne se considère pas comme un modèle infailible pour ses élèves. « Il y a un élève de 2<sup>e</sup> année qui m'a déjà reprise alors que j'écrivais au tableau. Je lui ai dit : « Merci ! » Je n'ai pas un podium, je suis un modèle qui peut faire des erreurs. »

« Je crois que c'est le problème de toute ma génération », dit l'enseignante de 29 ans.

Le problème en est un de taille, souligne Marie-Éva de Villers, conceptrice du *Multidictionnaire de la langue française* et responsable de la qualité de la communication à l'École des hautes études commerciales. « Si les enseignants eux-mêmes ne maîtrisent pas le français, comment pourront-ils l'enseigner ? » demande-t-elle.

On sait que près du quart des candidats à des postes d'enseignant échouent au test du CEFRANC, l'organisme mandaté par plusieurs commissions scolaires de la région métropolitaine pour s'assurer de la qualité de la langue des employés des établissements d'enseignement.

Pourtant, l'examen est de niveau secondaire cinq, souligne Pierre Boulay, directeur du CEFRANC. Dans une première partie, on demande aux candidats, qui ont droit au dictionnaire, de rédiger un texte d'opinion de 400 mots. Une deuxième partie, portant sur la grammaire et l'orthographe, comporte 50 questions à choix multiples. On soumet, par exemple, au futur professeur la phrase « Ils nous enverront un chèque aussitôt qu'ils publieront notre texte » et on lui demande

d'écrire correctement les deux verbes (enverrons ou enverront ? publieront ou publieront ?).

Fait encourageant, dit-on, le taux d'échec des étudiants qui ont complété le nouveau baccalauréat en enseignement est inférieur à celui de l'ensemble des étudiants. Selon des données parcellaires, basées sur les résultats de 154 diplômés du nouveau programme, seulement 6 % n'ont pas réussi le test du CEFRANC. « Mais il faut faire attention avec ces chiffres. Il s'agit d'une très petite cohorte », avertit Pierre Boulay.

### Des résultats inquiétants

De l'avis de plusieurs, de savoir que, bon an, mal an, depuis 1995-1996, entre 21 % et 28 % des futurs enseignants ont échoué à l'examen du CEFRANC demeure inquiétant. Après au moins 14 ans passés sur les bancs d'école, est-ce trop demander qu'une maîtrise suffisante de la langue française ?

« Compte tenu de l'importance de la profession d'enseignant pour la société en général et plus encore pour l'affirmation de la langue française, on se doit de constater que le système actuel n'est pas en mesure de perpétuer une tradition d'excellence linguistique même pour ceux qui doivent se faire les porte-étendards du français dans l'éducation », lit-on dans un mémoire remis à la Commission des états généraux sur le français par des étudiants de l'Université Laval, qui réclament davantage de cours de français et moins de cours de pédagogie.

À l'Université du Québec à Montréal, 67 % des étudiants admis en sciences de l'éducation cet automne ont échoué au test de français maison imposé à l'entrée. Un taux d'échec de 4 % supérieur à celui de l'année précédente. Pourtant, encore une fois, l'examen est de niveau secondaire cinq. Le seuil de réussite est fixé à 70 %, sauf pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement du français, qui doivent obtenir 80 %.

Si les futurs professeurs échouent, ils doivent suivre un cours d'appoint. « Nous sommes en train de mettre sur pied un bureau d'aide au français », indique Louise Champagne, coordonnatrice à la faculté des sciences de l'éducation.

Ces piètres résultats ont de quoi décourager la professeure Lucie Godard, responsable de la politique du français à l'UQAM. « Les résultats n'ont pas changé depuis 15 ans », soupire-t-elle. Comment l'expliquer ? « On a très peu enseigné la grammaire de base. Depuis 10 ans, les élèves ne font que remplir des cahiers d'exercices. Il n'y a pas d'enseignement systématique », dit la professeure du département de linguistique et de didactique des langues. « Bien des étudiants peuvent parfois réciter une règle de grammaire par coeur, note Lucie Godard. Mais ils demeurent incapables de repérer un participe passé dans une phrase. » Alors si, par malheur, il faut l'accorder...

Une situation un peu absurde dans un contexte universitaire, note la linguiste Marie-Éva de Villers. « Ce n'est pas normal

d'avoir à enseigner à l'université des notions qui auraient dû être acquises au secondaire, parfois même au primaire », dit-elle.

La réforme de l'enseignement réglera-t-elle le problème ? « On se leurre en pensant qu'un programme ou un autre va régler la question », tranche Marie-Éva de Villers, qui a peur que le scénario de 1980 se répète. « On adopte une réforme, les manuels ne sont pas là, les enseignants ne sont pas formés, on procède très, très rapidement. Mais on ne modifie pas les conditions fondamentales qui sont de réduire la taille des groupes et sélectionner des enseignants compétents. Les former correctement et leur donner les moyens de véritablement enseigner la langue aux élèves. Il faut revenir à l'essentiel. »

### La faute à la grammaire !

Selon Jean Forest, le problème, ce ne sont pas les cours déficients de grammaire et d'orthographe, mais la grammaire et l'orthographe elles-mêmes ! « On est pris avec une orthographe d'une absurdité, d'une aberration vraiment faramineuse, dit-il. Et une grammaire qui est le modèle de ce qu'il ne faut jamais faire pour aucune langue vivante ! »

Laissons tomber les traits d'union, dit le professeur Forest, auteur d'essais sur la langue (*Anatomie du québécois* et *Chronologie du québécois*). Laissons tomber les lettres doubles (nn, mm, pp) et les accords du participe passé (« On ne l'accorde pas quand on parle et on se comprend », dit-il). Laissons tomber les exceptions du genre chou, bijou, caillou. Et faisons comme les Espagnols... « Si vous apprenez l'espagnol, l'écriture est parfaitement conforme à la prononciation. Les petits Espagnols apprennent à écrire leur langue dans l'espace d'un an ou deux. Après, c'est fini, ils peuvent passer à autre chose. Mais nous, on est à l'université et on impose encore des tests de français avant d'accorder des diplômes à des gens qui passent le test deux, trois fois, qui sont recalés chaque fois et qui ont, par ailleurs, passé tous les cours de leur discipline. C'est aberrant ! »

Le point de vue de Marie-Éva de Villers est tout autre. « On me taxera peut-être d'être trop traditionnelle ou d'être très vieux jeu, dit-elle, mais il reste qu'il y a des enseignants qui ont fait leurs preuves et qui continuent à faire leurs preuves. Ce sont les enseignements traditionnels. La lecture, l'écriture, la compréhension de texte. On n'a pas à réinventer du tout au tout. »

Denis Dumas, professeur de linguistique à l'UQAM, qui a été appelé à critiquer des manuels scolaires du nouveau programme de français, demeure aussi sceptique. « Le ministère, j'ai l'impression qu'il fait des changements pour des changements. Pour se rendre intéressant et justifier son existence. C'est bien beau changer, mais il faut changer pour le mieux. »

Georges Dor, ardent défenseur du bon parler français, va plus loin. Selon lui, l'éducation s'est transformée en commerce. Les « bavardages de pédagogue » nourrissent les éditeurs de manuels scolaires, dit-il. « Je le sais que c'est un commerce, même si personne ne le dit. Depuis la création du ministère de l'Éducation, c'est un commerce un peu honteux. Parce que ce commerce-là, avec lequel un certain nombre s'enrichissent, il est fait aux dépens des enfants. J'en suis persuadé. Mais qui s'en soucie ? »

## EXAMEN DE FRANÇAIS

Résultats des élèves de sec. III ou équivalent

	Belgique	France	Nouveau-Brunswick	Québec
<b>Global</b>	<b>68,7 %</b>	<b>68,2 %</b>	<b>48,1 %</b>	<b>60,7 %</b>
Grammaire et orthographe	73,5	71,2	51,5	64,4
Lexique	63,6	65,5	39,8	56,0
Syntaxe	65,0	64,1	42,4	52,7
Texte	71,5	71,3	57,3	68,7

Source : Savoir écrire au secondaire: étude corporative - groupe DIEPE

## La patente, t'sé veut dire

RIMA ELKOURI

ON CONNAÎT la rengaine : les jeunes Québécois ne savent pas écrire. Mais qu'en est-il des jeunes Français, Belges ou Néo-Brunswickois ?

La plus sérieuse étude comparative sur la compétence à écrire dans le monde francophone révèle que les élèves québécois sont les meilleurs quand il s'agit de structurer un texte. Toutefois, sur le plan de la syntaxe et du vocabulaire, ils ont de sérieuses lacunes. « Alors que les jeunes Français et les jeunes Belges ont pris l'habitude de nommer très précisément ce qui les entoure, les jeunes Québécois ne l'ont pas encore », note la linguiste Marie-Éva de Villers. La patente, l'affaire et la chose servent trop souvent de noms génériques.

L'étude *Savoir écrire au secondaire*, effectuée en 1995 par le groupe DIEPE (un groupe de recherche international), évalue les compétences de 7000 élèves de 14-15 ans du Québec, de la Belgique, de la France et du Nouveau-Brunswick. Deux types d'épreuves ont été utilisés : une rédaction de 400 mots et des épreuves à choix multiples portant sur la grammaire, l'orthographe, la ponctuation, le lexique et la syntaxe.

À l'épreuve de rédaction, les résultats des Québécois (69,6 %) sont comparables à ceux des Belges (70,7 %) et des Français (68,7 %). Les élèves du Nouveau-Brunswick arrivent

loin derrière avec 59,4 %. Quand on isole le critère « texte » (capacité des élèves à structurer logiquement un texte), on remarque que les élèves d'ici obtiennent les meilleurs résultats (71,4 % contre 66,5 % pour les Belges, 65,8 % pour les Français et 62,6 % pour les Néo-Brunswickois).

Toutefois, dans les épreuves à choix multiples, les Québécois font moins bonne figure (voir tableau). En grammaire et en orthographe, leur moyenne est de 64,4 %, loin derrière les jeunes Belges (73,5 %) et les Français (71,2 %). En ce qui a trait à la syntaxe et au lexique, les écarts sont encore plus grands.

Mais là où les écarts sont les plus importants, c'est en syntaxe (52,7 % au Québec contre 64,1 % en France) et en lexique (56 % contre 65,5 % en France).

Pour Jean Forest, professeur de langue et de littérature à l'Université Sherbrooke, il faut attribuer ces faiblesses langagières au contexte nord-américain dans lequel nous vivons. « Tout nous parvient d'abord en anglais et on doit traduire, dit-il. Quand l'automobile a été introduite en France, on l'a présentée comme... une automobile. Personne n'aurait pensé à dire un char. Nous, on a dit : *This is a car...* »

FIN



Photo ARMAND TROTTIER, La Presse©

« Alors que les jeunes Français et les jeunes Belges ont pris l'habitude de nommer très précisément ce qui les entoure, les jeunes Québécois ne l'ont pas encore », note la linguiste Marie-Éva de Villers. La patente, l'affaire et la chose servent trop souvent de noms génériques.

# Un film sur Paul Bernardo suscite la controverse

Presse Canadienne

**TORONTO — Le projet de tournage d'un film sur la vie et les crimes de Paul Bernardo suscite la controverse à Toronto, où certains craignent qu'il ne rouvre des blessures à peine cicatrisées.**

Le leader néo-démocrate ontarien, Howard Hampton, a même écrit au maire de la ville, Mel Lastman, vendredi dernier, pour lui demander d'empêcher que le film soit tourné à Toronto. Le tournage, par

une compagnie de production locale, devrait débuter le mois prochain.

« Nous ne pouvons empêcher la réalisation de ce film, mais nous pouvons éviter qu'il soit tourné dans votre ville avec la coopération et l'approbation tacites des contribuables torontois », écrit M. Hampton.

Le film, poursuit-il, va « rouvrir une blessure » en rappelant aux résidents que le règne de terreur de Bernardo a commencé en banlieue de Toronto, à Scarborough, « où des femmes ont été brutalement violées et en porteront les cicatrices toute leur vie ». « Les meurtres horribles qui ont suivi ont eu un

impact durable et effrayant sur toutes les femmes. »

Le projet de film a été mentionné vendredi dernier par les médias, qui révélaient que l'acteur canadien Jason Priestley, connu pour sa participation à la série télévisée *Beverly Hills 90210*, étudiait actuellement une offre pour interpréter le rôle de Bernardo.

Le responsable de la distribution des rôles, Ron Leach, a fait savoir qu'il avait déjà passé quelques auditions en prévision du choix de l'actrice qui incarnerait l'ex-femme de Bernardo, Karla Homolka.

L'avocat Tim Danson, qui représente les familles des victimes de

Bernardo, les adolescentes Kristin French et Leslie Mahaffy, a déclaré que leurs proches étaient dégoûtés à l'idée que quiconque puisse songer à tirer financièrement profit de la mort brutale de leur fille.

Me Danson a indiqué qu'il explorerait tous les moyens juridiques pour empêcher le tournage, s'il semble que le projet relève du sensationnalisme ou exploite la mémoire des deux jeunes filles. Mais il a admis qu'il ne pourrait probablement pas faire grand-chose.

« Si c'est fait de manière juste et responsable, il n'y a pas de moyen juridique pour empêcher (le projet) d'aller de l'avant », a déclaré l'avocat.

Pour sa part, M. Hampton a prié le maire Lastman de refuser les permis nécessaires au tournage, ou de les révoquer s'ils ont déjà été accordés.

Le film est produit par la firme torontoise Norstar Entertainment. Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de son propriétaire, Peter Simpson.

En 1993, Karla Homolka a été reconnue coupable d'homicide involontaire et condamnée à 12 ans d'emprisonnement pour son rôle dans l'enlèvement, la séquestration, les agressions sexuelles et le meurtre des deux adolescentes. Bernardo a été condamné à une peine de prison à vie.

# Le Canada aux mains des ministres et fonctionnaires

Presse Canadienne

**OTTAWA — D'aucuns pourraient penser qu'entre une victoire électorale et la prestation de serment d'un nouveau gouvernement, l'administration fédérale actionne le pilote automatique.**

Or, il n'en est rien, affirme Ned Franks, de l'Université Queen's à Toronto. Le cabinet ministériel présidé par le premier ministre est toujours responsable des affaires de l'État.

« Il n'y a pas de cassure, pas de discontinuité dans l'administration, tout continue de rouler », dit M. Franks. Le cabinet prend des décisions « comme il le ferait en tout autre temps, mais sans devoir se buter au Parlement ».

Le cabinet, responsable de la gestion du pays, a un rôle distinct de celui du Parlement.

« Nous ne pouvons pas adopter de lois tant que le Parlement n'existe pas, rappelle le leader du gouvernement Don Boudria. Mais l'administration des lois existantes (...), c'est ce dont s'occupe le gouvernement. »

D'ordinaire, les ministres se réunissent chaque semaine pour discuter de tout, des positions canadiennes en matière de politique étrangère aux programmes à venir.

Ce n'est pas différent maintenant, précise M. Boudria. Le cabinet s'est réuni une fois pendant la campagne électorale et une autre fois après celle-ci, et devrait le faire à nouveau cette semaine.

Alors que le cabinet prend les décisions, c'est la fonction publique qui les met en application.

Aux États-Unis, des milliers de hauts fonctionnaires perdent leur poste après l'élection d'un nouveau gouvernement. La confusion qui y règne toujours au terme de l'élection présidentielle n'a rien pour améliorer leur sort.

La fonction publique canadienne est relativement stable et ne fait pas l'objet de remaniement majeur d'un gouvernement à l'autre. Du coup, la stabilité de l'administration est préservée.

La tâche des fonctionnaires dépend des décisions prises lors du dernier budget fédéral, ainsi que des politiques et programmes mis en place avant le scrutin.

Le Parlement n'existera officiellement pas avant le 18 décembre, en vertu de l'appel aux urnes lancé par la gouverneure générale.

Une fois le Parlement réuni, probablement en janvier ou en février, il élira son président puis entendra le Discours du trône énonçant les priorités du gouvernement.



Le commandant Brent Jett et le pilote Michael Bloomfield ont procédé hier aux dernières vérifications des instruments de bord avant le retour sur Terre.

# Endeavour revient sur Terre ce soir

Presse Canadienne

**CAP CANAVERAL — Les astronautes de la navette spatiale Endeavour se sont appliqués hier à vérifier les systèmes de leur vaisseau spatial en prévision du retour sur Terre en Floride, aujourd'hui.**

Endeavour devrait atterrir au Centre spatial Kennedy à 18h04. Pour le moment, la température prévue est bonne, mais s'il devait y avoir détérioration à ce chapitre, l'atterrissage pourrait avoir lieu à la base aérienne Edwards, en Californie.

Au moment de la rentrée dans l'atmosphère, la navette spatiale cesse de se comporter comme un vaisseau spatial et vole plutôt comme un avion — ou plus exactement comme un planeur, puisque sa descente s'effectue sans moteur.

Le commandant Brent Jett, le pilote Michael Bloomfield et l'ingénieur de vol Marc Garneau ont donc passé leur dernière journée complète dans l'espace à vérifier les ailerons ainsi que les moteurs-fusées qui, après un bref allumage, permettront à la navette de ralentir suffisamment pour revenir sur Terre.

Au cours de cette dernière mission, les astronautes de la navette Endeavour se sont arrimés à la Station spa-

tiale internationale (ISS). Leur principale tâche était de fixer à la station deux immenses panneaux solaires, ce qu'ils ont fait avec succès après trois sorties dans l'espace. Ils ont ensuite visité les trois premiers occupants de la station, deux Russes et un Américain, qui y vivent depuis cinq semaines.

Les deux panneaux solaires, les deux structures fixées les plus grosses jamais envoyées dans l'espace, fourniront l'électricité nécessaire à la station spatiale et aux modules laboratoires qui y seront ajoutés dans les prochains mois. Le laboratoire américain *Destiny* doit d'ailleurs être arrimé à l'ISS en janvier prochain par les astronautes de la navette *Discovery*.

La Station spatiale internationale, qui nécessitera des investissements globaux de 60 milliards US au cours des prochaines années, est conjointement construite par les États-Unis, le Canada, la Russie, l'Europe et le Japon. Une fois terminée en 2006, l'espace habitable à l'intérieur équivalra à trois résidences familiales.

S'adressant samedi par satellite à un groupe de jeunes Canadiens, Marc Garneau a soutenu qu'un voyage humain vers Mars aurait lieu prochainement, probablement « de mon vivant, et certainement de votre vivant ».

# Qui sera le prochain président des Communes ?

Presse Canadienne

**OTTAWA — Les travaux parlementaires ne reprendront qu'après les Fêtes, mais déjà quelques députés lorgnent la présidence de la Chambre des communes.**

Gilbert Parent, qui occupait la fonction tant convoitée, a démissionné avant les élections et mis fin à sa carrière politique.

Plusieurs libéraux en sont à leur troisième ou quatrième mandat et, ayant fait leur deuil d'un poste ministériel, aimeraient bien décrocher la présidence des Communes, histoire de donner un peu de lustre à leur carrière.

Influent, le président touche, en sus du salaire de base d'un député (68 000 \$), une prime annuelle de 52 000 \$ et loge dans un appartement sis sur la colline parlementaire. Il est responsable de toutes les activités du Parlement, des cafétérias au personnel clérical. Il doit

néanmoins se familiariser avec une pléthore de procédures et intervenir en arbitre neutre durant les sessions parlementaires.

L'un des candidats probables est le député de Kingston, Peter Milliken, vice-président depuis 1997. Il s'est récemment enquis de l'appui des cinq partis.

Parmi les autres prétendants il faut compter les députés ontariens Dan McTeague, Tom Wappel, Roger Gallaway et Bob Kilger.

M. McTeague songe sérieusement à briguer le poste, mais n'a pas encore confirmé ses intentions.

Selon la tradition, le poste est ouvert à tout député, mais il revient toujours à un député du parti au pouvoir.

Au premier jour des travaux parlementaires, les députés votent pour l'un ou l'autre candidat. Le gagnant est celui qui récolte 50 % des suffrages plus une voix.

## Le père Noël est déjà arrivé chez

VOTRE CONCESSIONNAIRE CINQ ÉTOILES

# pie IX 2000

1<sup>er</sup> concessionnaire Chrysler au Québec pour ses ventes au détail  
MERCI À VOUS TOUS DE NOUS FAIRE CONFIANCE



**Grand Cherokee Laredo**

- Bien équipé
- D.C., cassette
- Phares antibrouillard

**499\$\***/mois



**PT Cruiser**

- Climatiseur
- Radio, D.C.
- Vitres teintées et beaucoup plus

**399\$\*\***/mois



**Durango SLT**

- Bien équipé
- 4,7 li • V8
- D.C., cassette
- 7 passagers

**499\$\***/mois



**Neon 2000**

Véhicules neufs • Aucun démo

- Automatique
- Climatiseur
- Cassettes

Spécial étudiant

**14 599\$\*\*\***

**0% d'intérêt sur tous les modèles 2000 en stock**

**Aucun versement pour 90 jours disponible ou 7% d'escompte et 500 \$ de rabais sur tous les modèles 2000 et 2001. À l'exception des modèles : Viper, Prowler et PT Cruiser.**

\* Plus 1 495 \$ inclus, transport, taxes sur climatiseur, taxes en sus. \*\* Plus 1 495 \$ inclus, transport, taxe sur climatiseur, taxes en sus. Achat-rachat sur 60 mois. \*\*\* Plus 715 \$. transport, taxes sur climatiseur, taxes en sus. Rabais étudiant et rabais du concessionnaire.

**Collecte de sang**  
Mercredi 13 déc. de 14 h à 20 h  
Donner du sang une question de vie




**pie IX**

(514) **327-9000**

9350, boul. Pie-IX, Montréal (Nord de Métropolitain)

Visitez notre nouveau site WEB et laissez-nous vos commentaires.  
[www.pieixchrysler2000.com](http://www.pieixchrysler2000.com)

TAUX HORAIRE MÉCANICIEN 49\$/H. SERVICES CINQ ÉTOILES.



# LALIQUE

Boutique Lalique chez OGILVY (514) 843-3000

## MONDE

# Barak joue le tout pour le tout

Il démissionne formellement, briguera les suffrages, et Netanyahu se lance aussi dans la course

CLAIRE SNEGAROFF  
Agence France-Presse

**JÉRUSALEM — Le premier ministre israélien Ehud Barak, qui a démissionné hier, a été aussitôt désigné candidat du parti travailliste pour l'élection au poste de chef de gouvernement, alors que son principal rival Benjamin Netanyahu se lançait lui aussi dans la course.**

M. Netanyahu a annoncé hier soir à Jérusalem sa candidature à la tête du Likoud, le principal parti de l'opposition de droite, et au poste de premier ministre, quelques heures après son retour des États-Unis.

Sa décision marque ainsi son retour en politique après un exil d'environ dix-huit mois provoqué par sa déroute électorale face à M. Barak.

Le dirigeant palestinien Yasser Arafat avait, lui, estimé que la démission de M. Barak aurait pour résultat de geler le processus de paix israélo-palestinien « jusqu'à la fin de l'élection ».

Au même moment, la violence se poursuivait dans les territoires occupés, où deux Palestiniens ont été tués par balles par des soldats is-

raéliens lors de deux incidents séparés en Cisjordanie.

La campagne électorale a été lancée sans tarder du côté travailliste, avec la désignation de M. Barak comme candidat à l'élection au poste de premier ministre, lors d'une réunion du comité central du parti à Tel-Aviv.

M. Barak, qui était l'unique candidat à l'investiture, a été très largement élu lors d'un vote à main levée.

« Ces élections seront décisives. Non seulement pour les prochaines années, mais pour l'avenir d'Israël », a-t-il déclaré à l'issue de ce vote.

Auparavant, M. Barak avait remis sa démission au chef de l'État Moshe Katsav, une démission qui sera effective après un délai de quarante-huit heures, soit mardi à 14 h 30 locales.

M. Barak assumera à partir de cette date la direction d'un gouvernement de transition jusqu'à la tenue du scrutin pour le poste de premier ministre, au plus tard dans soixante jours.

La date évoquée pour cette élection est celle du dernier mardi avant l'expiration de cette période de 60 jours, soit le 6 février.

« Je considère cette consultation comme un véritable référendum populaire sur nos démarches en direction de la paix et de la sécu-

rité », a déclaré dans la matinée M. Barak lors du conseil des ministres.

En décidant de démissionner, il avait considérablement réduit la marge de manoeuvre de M. Netanyahu, en tête de tous les sondages.

Selon la loi électorale, seuls les députés peuvent être candidats au poste de chef du gouvernement si l'élection est provoquée par la démission du premier ministre.

M. Netanyahu, qui dans la foulée de son échec électorale en 1999 face à M. Barak, avait abandonné son poste de député et quitté la vie politique, compte apparemment sur une dissolution du Parlement pour briguer le poste de chef de gouvernement.

« Les députés ont commencé un processus de dissolution de la Knesset afin de permettre la constitution d'une nouvelle assemblée », a-t-il affirmé. « Je suis convaincu que les députés seront à l'écoute de cette volonté du public et mèneront à terme le processus immédiatement, afin que puisse se former un gouvernement stable qui unisse le peuple et lui donne sécurité et prospérité », a-t-il poursuivi.

Outre une dissolution de la Knesset, qui entraînerait des élections générales, un changement de la loi électorale lui permettrait comme à n'importe quel citoyen israélien de se présenter.

D'ores et déjà, le Likoud a dé-



Photo AFP

**Réapparition hier dans le décor électoral israélien : l'ex-premier ministre Netanyahu, annonçant à Jérusalem sa décision de briguer les suffrages à la succession d'Ehud Barak, qui venait d'annoncer sa démission.**

claré son intention d'accélérer le processus de dissolution de la Knesset, qui, pour rentrer en vigueur, doit encore être soumis à deux votes.

Pour sa part, M. Arafat a affirmé qu'il n'y avait « pas de doute que cette démission (de M. Barak) aura pour conséquence de geler le processus de paix jusqu'au scrutin.

## Mitchell s'amène

CATHERINE HOURS  
Agence France-Presse

**JÉRUSALEM —** La commission internationale d'« établissement des faits » sur les violences, dont le mandat divise profondément Palestiniens et Israéliens depuis plusieurs semaines, est attendue aujourd'hui à Jérusalem, puis à Gaza, pour une première journée de contact.

Israël s'était longtemps opposé à la venue de la commission, créée au sommet de Charm el-Cheikh (Égypte) en octobre à la demande des Palestiniens, qui souhaitent que soient abordées des questions comme le blocus israélien des territoires ou le développement des colonies juives, en plus du recours à la force par l'armée israélienne.

Refusant l'idée d'une « enquête indépendante » et réclamant un mandat clairement défini, le gouvernement israélien s'est dit hier rassuré, au terme de 10 jours d'entretiens informels avec les membres de cette commission, présidée par George Mitchell, ancien sénateur américain et ex-médiateur dans le conflit en Irlande du nord.

« Ils nous ont dit que leur attitude serait positive, qu'ils n'entreraient pas dans les détails parce que leur objectif est de rapprocher les points de vue, de créer une atmosphère favorable à la baisse des tensions », a expliqué le directeur général du ministère des Affaires étrangères, Alon Liel.

« Nous devons étudier pourquoi un processus de paix de sept ans s'est transformé en vague de violences et comment empêcher qu'une telle chose se reproduise », a-t-il dit.

« Nous croyons que la commission gardera cette approche positive et n'abordera pas des sujets qui pourraient seulement approfondir les divergences », a-t-il ajouté, lui souhaitant « la bienve-

nue et beaucoup de courage dans son travail ».

Interrogé sur l'éventuelle volonté de la commission de s'intéresser à des cas précis, par exemple la mort du petit Mohammad al-Dourra le 30 septembre dans la bande de Gaza, filmée par une équipe de télévision, il a répondu qu'Israël avait « le sentiment qu'ils ont plus une approche de type macro que micro afin de réduire la violence ».

« Nous ne voyons pas la commission menant d'une façon ou d'une autre une enquête indépendante », a-t-il dit, ajoutant qu'elle n'interrogera pas de témoins « sans que les parties le sachent ».

Les Palestiniens ont accusé Israël de vouloir retarder la mission de la commission et la vider de sa substance.

« De telles tentatives ne peuvent être interprétées que comme l'aveu qu'une enquête objective rendrait Israël responsable d'une bonne partie de la violence lors des troubles actuels », avait déclaré le ministre palestinien de l'Information Yasser Abed Rabbo, dans un communiqué publié le 7 décembre.

Le Conseil de sécurité de l'ONU avait condamné le 7 octobre « l'usage excessif de la force contre les Palestiniens », sans toutefois désigner nommément Israël.

Cette première rencontre aujourd'hui sera, selon M. Liel, consacrée à une analyse de la situation du processus de paix, mais « ne devrait pas entrer dans les détails ».

« Les parties doivent soumettre par écrit leurs positions sur les origines du conflit, sur ce qui s'est passé dans la région depuis Camp David », a-t-il dit dans une référence au sommet israélo-palestinien qui s'est soldé par un échec le 25 juillet.

« La majorité du travail de cette commission reposera sur des documents écrits », a-t-il indiqué.



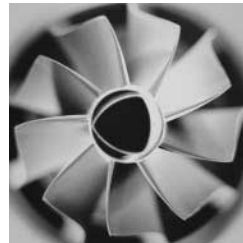
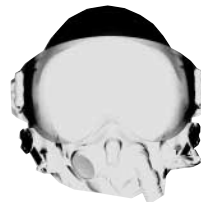
Photo AFP / Reuter

## Photographe battu par des colons juifs

Le photographe Hossam Abu Alan, de l'Agence France-Presse, reçoit les premiers soins après avoir été battu hier par des colons juifs à Hébron, en Cisjordanie. Il fut attaqué au moment où il photographiait une femme de la colonie que la police israélienne venait d'arrêter.



# Turbo



## Exaltante et sécuritaire.

Les sports extrêmes ont trouvé un défi à leur mesure. Une voiture qui offre à la fois performance et sécurité. Affichant un moteur turbocompressé de 185 HP et un couple de 263 Nm (194 lbf-pi) à 210 tr/mn, la nouvelle Saab 9-3 est vive comme l'éclair.

Du même souffle, elle a été acclamée meilleure de sa catégorie en matière de sécurité lors des essais Euro NCAP. C'est aussi la seule voiture intermédiaire à offrir une protection complète pour les enfants.

De plus, comme toute la gamme Saab 2001, la Saab 9-3 est équipée du système OnStar. Bienvenue à bord! Faites-en l'essai routier dès aujourd'hui chez votre détaillant SAAB.

**Saab 9-3 2001**  
Taux de financement à l'achat **1,9%**  
À partir de **34 740\$\***

1 888 888-SAAB  
www.saabcanada.com



\*PDFS pour une Saab 9-3 2001 ISA. Incluant le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise.



**Saturn Saab Isuzu de Blainville**  
Blainville (450) 437-6317  
**Saturn Saab Isuzu de Brossard**  
Brossard (450) 672-2500

**Gravel Saturn Saab Isuzu**  
Montréal (514) 861-2000  
**Saturn Saab Isuzu de Terrebonne**  
Terrebonne (450) 964-1374

**Bourassa Saturn Saab Isuzu**  
Laval (514) 385-9191  
**Décarie Saturn Saab Isuzu**  
Montréal (514) 342-2222

**Mondial Saturn Saab Isuzu**  
Montréal (514) 385-7222  
**West Island Saturn Saab Isuzu**  
Ville Saint-Laurent (514) 332-4424

# Sommet européen: accord à l'arraché à Nice

Agence France-Presse

**NICE – Les dirigeants européens sont parvenus à l'arraché cette nuit à Nice à un accord sur la réforme des institutions européennes, après plus de quatre jours de discussions acharnées.**

Le sommet de Nice est d'ores et déjà entré dans l'histoire comme le plus long depuis la création de l'Union européenne.

Pour le président français Jacques Chirac, ce sommet « restera dans l'histoire comme un grand sommet par l'ampleur et la complexité des problèmes qui ont été réglés ».

Il a estimé, lors d'une conférence de presse à l'issue du sommet, que la France qui menait les débats à Nice avait « réussi à obtenir

un résultat convenable, mieux que convenable, un bon résultat ».

Il a souhaité une ratification rapide par les États membres de ce texte, qui deviendra le « traité de Nice », pour respecter « l'engagement » d'ouvrir la porte de l'Union européenne en 2003 aux pays candidats à l'adhésion.

On ignorait encore tôt ce matin les détails de l'accord, mais plusieurs dirigeants européens ont souligné dans leurs premières réactions que les résultats se situaient en deçà des ambitions initiales.

Trois grands dossiers ont cristallisé les discussions à Nice: répartition des voix pour les votes au Conseil des ministres européens, passage de l'unanimité à la majorité qualifiée sur de nombreux sujets, et taille de la Commission européenne. Le but était de parvenir à faire fonctionner une Union européenne élargie à 27 ou 28 membres.

L'accord sur le nouveau « traité de Nice » a longtemps été retardé par la Belgique qui a tenté en vain pendant plusieurs heures d'éviter que les Pays-Bas n'aient plus de voix qu'elle lors des votes des ministres européens.

La France, en revanche, a réussi à éviter un « décrochage » en faveur de l'Allemagne.

L'Allemagne « a fait en sorte d'éviter le conflit avec la France » en renonçant à un tel décrochage, a affirmé le chancelier allemand Gerhard Schroeder.

Un conflit aurait « ébranlé la relation franco-allemande d'une façon que nous ne pouvions souhaiter », a-t-il dit.

« Nous aurions aimé obtenir davantage », a souligné le chancelier, citant la taille de la Commission et les domaines de décision où l'unanimité continuera de prévaloir. Mais « nous avons atteint notre but essentiel.

Nous avons rendu l'Europe capable d'accueillir de nouveaux membres », a-t-il affirmé.

L'accord prévoit que le nombre de membres de la Commission européenne, qui devra être plafonnée dans le cadre de l'élargissement, sera décidé « à l'unanimité », a expliqué pour sa part le Premier ministre néerlandais Wim Kok.

Les petits pays ont refusé que la taille de cette Commission soit fixée à Nice ou qu'une date soit donnée pour l'entrée en vigueur de cette mesure. Seul le principe d'un plafonnement à « moins de 27 » Commissaires a été accepté.

M. Kok s'est félicité de l'accord, tout en regrettant la révision à la baisse des ambitions initiales.

« C'est un pas timide en avant, mais c'est un pas en avant », a-t-il dit.

## De l'Europe des 15, à celle des 27: des questions persistent

Un élargissement considérable, sans réformes profondes, paralyserait l'intégration

CHRISTOPHE DEGRYSE  
collaboration spéciale

**NICE – Le plus long sommet européen de l'histoire. Le plus difficile. Le plus contesté, aussi. Depuis jeudi dernier, les quinze chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, réunis à Nice, ont tenté de préparer l'avenir du continent européen.**

L'Union européenne (UE) est en effet confrontée à la responsabilité, maintes fois qualifiée d'« historique », d'accueillir en son sein les pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, République tchèque, etc.), après plus de 40 années de séparation et de guerre froide. Ces derniers frappent à la porte de l'Ouest, pour certains d'entre eux depuis près de dix ans,

et c'est avec une impatience évidente qu'ils attendent d'être intégrés dans l'UE.

Cependant, le passage de l'actuelle « Europe des quinze » à une future « Europe des vingt-sept », voire plus, pose problème. Non seulement en raison des différences très marquées de développement socio-économique entre l'Est et l'Ouest, mais également à cause des difficultés inhérentes au quasi-doublement du nombre de membres de l'UE. Un élargissement considérable qui, sans réformes profondes, provoquerait à coup sûr une paralysie de l'intégration européenne. Ce que ni les membres actuels ni les candidats à l'adhésion ne souhaitent.

Le Sommet de Nice était chargé de procéder à ces importantes réformes. Les décisions que devaient prendre les quinze chefs d'État et de gouvernement avaient été préparées depuis le mois de février dernier. Après plus de 330 heures

de pré-négociations, la réunion de Nice a souligné, malgré l'annonce d'un accord, toute la difficulté à s'entendre sur le futur mode de fonctionnement de l'Union. Difficulté liée, en définitive, à la question du pouvoir et de l'influence en Europe.

En effet, sous des apparences techniques (composition de la Commission européenne, pondération des voix entre États membres, extension des votes à la majorité qualifiée au détriment de l'unanimité), les véritables questions ont porté sur les rapports de force croisés au sein de l'UE. Tout d'abord, rapports de force entre « grands » États membres: ils se sont notamment traduits par un duel à fleurets mouchetés entre la France et l'Allemagne, cette dernière réclamant une augmentation de son influence par rapport aux autres grands États. Rapports de force, ensuite, entre grands et petits pays: si la Communauté européenne comptait, lors

de sa création en 1951, six pays (les trois grands que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, et les trois petits que sont la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg), aujourd'hui, elle en compte quatre grands (Royaume-Uni en plus), mais surtout une multitude de petits (Portugal, Grèce, Finlande, Autriche, Danemark, etc.). La perspective de l'élargissement à l'Est ne fait qu'accroître ce déséquilibre (États baltes, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, etc.). Les « grands » se sentent donc menacés et souhaitent accroître leurs pouvoirs respectifs afin de ne pas être minorisés dans une Union comptant plus de 20 petits pays. Enfin, rapports de force entre pays « fédéralistes », souhaitant une accélération de l'intégration politique européenne, et pays dits « intergouvernementalistes », plus favorables au renforcement du pouvoir des gouvernements nationaux dans la construction européenne.

Si l'on ajoute à ces rapports de force croisés, particulièrement complexes, une méfiance réciproque croissante entre institutions européennes, on aura une idée des difficultés à faire aboutir des négociations pourtant historiques. La Commission de Prodi ne s'est-elle pas heurtée à plusieurs reprises ces derniers jours à la Présidence française de l'UE incarnée par Jacques Chirac?

De jeudi jusqu'à hier soir, l'impression devenait de plus en plus nette, dans la baie des Anges, que les Quinze chercheraient avant tout à préserver leur pouvoir au sein d'une Europe élargie, oubliant presque le défi que représente cette réunification historique. Et si certains pronostics faisaient état, tôt ce matin, d'un accord, nombreux commentateurs politiques s'empressaient d'ores et déjà de critiquer le manque de souffle des « architectes » européens, lesquels auraient cédé la place aux calculs... d'apothicaires.

## Iliescu l'emporte haut la main aux élections roumaines

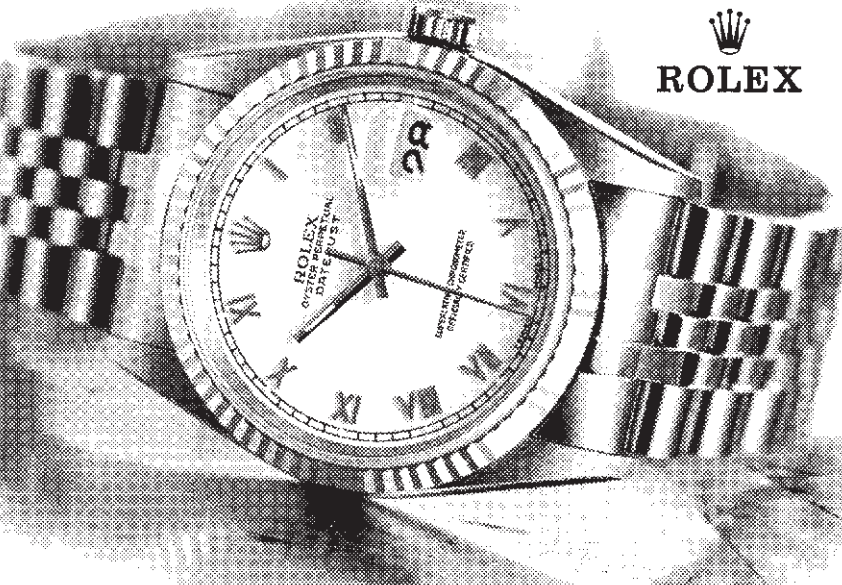
d'après AFP

BUCAREST — Le chef de la gauche roumaine Ion Iliescu a été élu hier président de la Roumanie avec 70 % des voix aux dépens du chef

de l'extrême droite Corneliu Vadim Tudor, selon des sondages concordants sortie des urnes, l'un fait par l'Institut IMAS présenté par la télévision privée Antena 1. Dès l'annonce de ces résultats, Corneliu Va-

dim Tudor a dénoncé une fraude électorale. Les Roumains ont cependant voté sans enthousiasme lors de ce scrutin jugé crucial en raison de la participation du chef de l'extrême droite.

**VOUS MÉRITEZ CE QU'IL Y A DE MIEUX AU MONDE...UNE ROLEX.**



**ROLEX**

BIJOUTERIE ITALIENNE  
DEPUIS 1959

La Bijouterie Italienne est fière de vous offrir la tradition d'excellence en horlogerie.  
VOTRE BIJOUTIER AGRÉÉ ROLEX.

192, rue St. Zotique est, au coeur de la Petite Italie 279-5585

**Pensez cadeaux... pensez PENTAX**

**PENTAX ESPIO738S**

- Appareil photo compact 35 mm
- Zoom 38-80 mm
- Réduction des yeux rouges
- Flash intégré et automatique

**139 99\$**  
Incluant: étui, courroie et pile.

**PENTAX MZ-M**

- Appareil photo réfex 35 mm
- Mise au point manuelle
- Zoom 28-80 mm F 3.5-5.6
- Multiprogrammes

**399 99\$**  
Incluant: sac photo, courroie et pile.

**PENTAX EI-2000**

- Appareil photo réfex numérique
- Zoom 3x optique
- Résolution 2.24 millions de pixels

**1099 99\$**  
Incluant: Carte CF 8 Mo, pile rechargeable, chargeur et câble USB

Les photos peuvent différer des produits annoncés. Certains items sont en quantités limitées et peuvent avoir été prévendus.

**L.L.Lozeau**  
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE  
(514) 274-6577 6224, St-Hubert Montréal, Québec

Valide jusqu'au 24 décembre 2000

BEAUBIEN  
Photos peuvent différer.

**Taux 0,9%** de financement à l'achat\*

**ou Tard** RIEN À PAYER AVANT 1 AN\*

*on achète chez*

**GRAVEL**

**GRATUIT**

- ✓ LAVE-AUTO À VOLONTÉ
- ✓ JANTES D'ALUMINIUM†
- ✓ TOIT OUVRANT ÉLECTRIQUE†

**PLUS VOYAGE GRATUIT !!!\*\***

**UN VOL POUR 2 PERSONNES**  
40 destinations de choix

**OU**

**CROISIÈRE POUR 2 PERSONNES**  
aux Bahamas ou au Mexique  
4 jours et 3 nuits • 12 mois pour partir.  
Transport non inclus. Frais portuaires de 89,95 \$ US non inclus.

**GRAVEL** PONTIAC BUICK Cadillac  
1000 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE,  
ÎLE-DES-SŒURS (514) 769-5353  
SORTIE ÎLE-DES-SŒURS, À L'ENTRÉE DU PONT CHAMPLAIN

**GRAVEL** CHEVROLET Oldsmobile  
5900 MARIE-VICTORIN, BROSSARD  
(450) 466-2233 MTL.: (514) 866-2233  
SORTIE ROUTE 132 EST DU PONT CHAMPLAIN

\* Faites votre choix mais faites vite! Sur la plupart de nos véhicules 2001 et 2000 en stock. Pour un temps limité.  
\*\* Voir détails et conditions sur place. Disponible sur modèles 2000 seulement. † Disponible en location modèles 2000 seulement.

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration  
 GUY CREVIER > Président et éditeur  
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint  
 YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

# La machine à résolutions



AGNÈS GRUDA  
 agruda@lapresse.ca

Depuis que les tirs de fusil et les jets de pierres ont recommencé à se croiser au Proche-Orient, l'ONU a adopté pas moins d'une dizaine de résolutions touchant cette région ultra sensible du globe. La plupart étaient critiques à l'endroit d'Israël et faisaient peu de cas du rôle joué par le leadership palestinien dans la résurgence de ce conflit.

La majorité de ces résolutions ont reçu la bénédiction du Canada, provoquant les hauts cris des organismes représentant la communauté juive, qui y ont vu un geste injuste et blessant. Le sujet avait d'abord surgi en pleine campagne électorale, forçant Jean Chrétien à pondre une petite lettre d'excuses pour calmer les choses et préserver des votes.

Mais aussitôt la campagne électorale terminée, le Canada a remis ça, en votant en faveur de trois nouvelles résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, dont deux particulièrement controversées touchant la question de Jérusalem.

« L'Assemblée constate que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville sainte de Jérusalem est illégale et, de ce fait, nulle et non avenue et sans validité aucune », dit l'une des deux résolutions. Seuls les États-Unis, et une poignée de petits pays peu connus, se sont abstenus lors du vote. Et Israël a voté contre.

L'autre résolution déplore que certains États aient transféré leurs ambassades à Jérusalem, avalisant ainsi son statut de capitale.

En signant ces textes, le Canada a provoqué de nouveaux grincements de dents dans la communauté juive. Il faut dire que dans sa formulation, la première résolution laisse penser que l'ONU nie toute légitimité à toute présence israélienne dans toute la ville de Jérusalem — à l'Est comme à l'Ouest. Votée dans un contexte volatile où les sensibilités sont à vif, cette affirmation a choqué. C'est compréhensible.

Il n'en demeure pas moins que ces résolutions jumelles font partie d'un « kit » adopté chaque année depuis cinq ans sans provoquer l'ombre d'un remous. Bon an mal an, la vaste majorité des pays entrent en scène deux textes qui affirment fondamentalement ceci : depuis la guerre de 1967, qui a permis à Israël d'annexer Jérusalem-Est, le statut de cette ville n'a jamais été réglé. L'annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale. Et Israël n'a pas le droit de se comporter comme le propriétaire exclusif des lieux.

Exception faite d'une célèbre gaffe de Joe Clark qui avait un jour

envisagé de déménager l'ambassade canadienne à Jérusalem, le Canada ne s'est jamais avancé sur ce terrain glissant. Il y a 20 ans, la Knesset a adopté une loi consacrant Jérusalem comme capitale d'Israël, mais cette affirmation n'a pas été reconnue à l'extérieur du pays.

Rien de nouveau, donc, dans la position canadienne actuelle. Déjà, la résolution 242 adoptée au lendemain de la Guerre des Six jours par le Conseil de sécurité de l'ONU affirmait « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre » et sommait Israël de se retirer des terres qu'il a occupées lors du conflit.

Réaffirmée à plusieurs reprises, cette résolution constitue l'un des principes fondateurs des accords de paix conclus en 1993 à Oslo. Dans un texte paru la semaine dernière dans *Le Monde*, l'ancien président américain Jimmy Carter rappelle que les États-Unis ont toujours considéré que Jérusalem-Est — ce qui inclut toute la vieille ville et les lieux saints — fait partie des territoires occupés. Et qu'aux yeux des dirigeants américains, la partie orientale de Jérusalem tombe sous le coup de la résolution 242.

Le Canada partage cette vision. Dans un texte résumant la position canadienne, le ministère des Affaires extérieures note que « le Canada a toujours été opposé à la décision unilatérale d'Israël d'annexer Jérusalem-Est ».

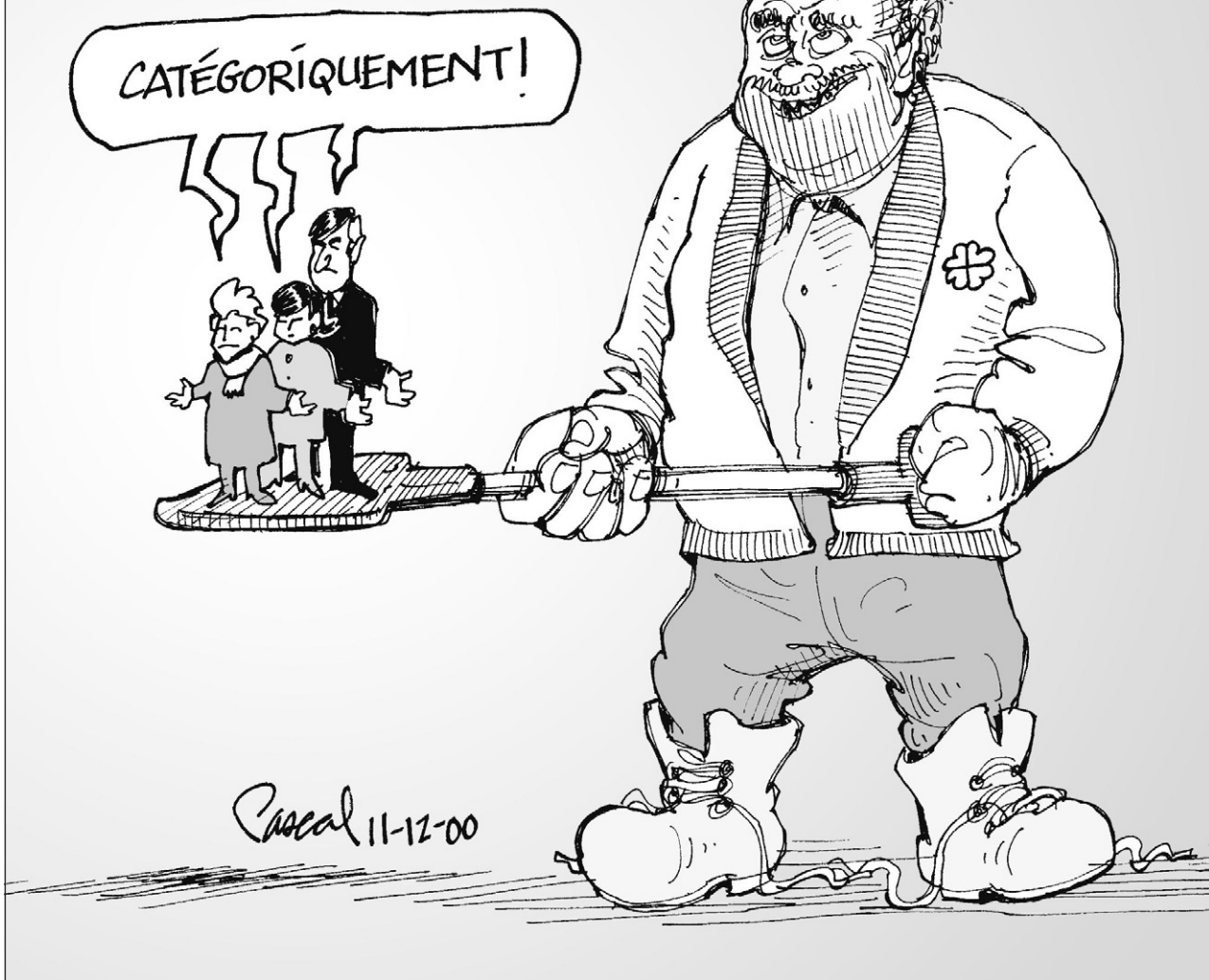
D'ailleurs, dans *City of Stone*, un ouvrage sur l'histoire de Jérusalem, Meron Benvenisti, historien et ancien maire adjoint de Jérusalem note que « les Israéliens savaient bien que même si l'occupation de Jérusalem-Est était justifiable comme acte d'autodéfense, elle était clairement illégale et inacceptable pour la communauté internationale ».

D'accord, la résolution sur « la ville sainte » n'est pas un modèle de diplomatie. Et on pouvait difficilement imaginer pire moment pour l'adopter. Mais il n'en demeure pas moins que sur le fond, les deux textes ne font que reprendre un thème connu. Et s'inscrivent dans la lignée de la position traditionnelle du Canada.

Cela étant établi, des questions se posent. On peut comprendre que l'ONU se montre sévère à l'endroit d'Israël, quel fait il de tous ses appels à abandonner les territoires occupés sans aucune légitimité autre que l'autorité de la force. Mais alors que la résolution 242 affirmait aussi le droit d'Israël à vivre dans la sécurité et condamnait les actes terroristes, l'ONU a aujourd'hui tendance à oublier ce bout-là de l'équation. Résultat : elle se discredite de plus en plus aux yeux d'Israël au point que ce qu'elle peut bien dire n'a plus aucun poids.

Ce qui nous amène à la question numéro deux : à quoi cela sert-il de produire des résolutions à la chaîne et de les reprendre année après année ? Avec le temps, ce radotage prévisible a perdu tout son impact.

## Fusions forcées: Bouchard, Harel et Lemieux nient s'être entendus avec les syndicats



Pascal Élie, collaboration spéciale

Droits réservés

### LA BOÎTE AUX LETTRES

#### Ginette Reno, complice ?

CHER M. CHAPLEAU, En ouvrant *La Presse* de ce matin, et en voyant votre caricature sur le CD de Ginette Reno, j'ai senti se lever en moi un voile de frustration ! Bravo !!

J'ai travaillé pendant huit ans à l'étranger dans le domaine du contrôle des drogues, et j'ai trop vu l'immense malheur qu'engendre le crime organisé dans ce domaine, chez nous comme ailleurs.

Faire le trafic des stupéfiants pour s'enrichir sans grand effort, sur le dos des petits, des vulnérables et des faibles, en instituant une nouvelle forme d'esclavage, c'est vraiment minable !

J'avais depuis quelque temps l'impression qu'on passait l'éponge sur les gestes de Mme Reno, et qu'on lui pardonnait... on l'aime bien, notre Ginette...

Mais même si elle s'est excusée, elle n'a jamais demandé pardon pour sa bêtise, elle n'a jamais dit haut et fort que les Hells Angels sont des colporteurs d'esclavage, et elle ne s'en est jamais dissociée clairement et publiquement. Serait-elle d'une telle inconscience, ou bien serait-elle complice ? Je ne veux pas porter de jugement indu, mais je regarde les faits et je n'aime pas ce que je vois.

Bon ! Tout ça pour dire que votre caricature nous relance en plein visage une vérité que nous ne devons pas oublier. J'en suis heureux ! Si Mme Reno trouve injuste qu'on relance cette affaire, alors qu'elle souhaitait certainement que cela tombe doucement dans l'oubli, elle n'a qu'à nous dire une fois pour toutes, haut et fort, qu'elle croit en la dignité humaine, en la liberté pour tous, en

la responsabilisation de chacun devant ses gestes, et qu'elle demande pardon à toute la jeunesse d'avoir été complice de ceux qui leur veulent du mal. C'est une question de conscience fondamentale.

MICHEL AMIOT  
 Beloeil



Gilles Duceppe

#### « Bloqueux » éclatants !

LES DÉPUTÉS du Bloc Québécois, à la prochaine ingérence inacceptable du fédéral dans les champs de juridiction et compétence provinciales ou au prochain projet de loi fédéral qui va à l'encontre des intérêts de la majorité des Québécois... devraient se lever et DÉMISSIONNER EN BLOC. Qu'ils quittent Ottawa et reviennent devant leurs commettants. Qu'ils forcent la tenue de 38

élections partielles qui confirmeront leur prise de position dans la défense des intérêts du Québec. Ce coup d'éclat vaudra mieux que tous les palabres qu'ils s'évertuent à crier à la Chambre des Communes depuis 1993. Si les Québécois(es) refusent de les appuyer dans cette démarche, ainsi soit-il le Bloc... ce sera un enterrement de première classe, dans la dignité.

JACQUES GAGNÉ  
 St-Jean-sur-Richelieu

#### Un palmarès inadapté

J'AI 16 ANS et je suis en secondaire 5. Je vois qu'il y a beaucoup de discussions liées au palmarès des écoles secondaires.

En effet, comme beaucoup de mes proches disent, le palmarès des écoles est inadapté. Ils ont incliné toutes les écoles dans UN ensemble. Comment peut-on inclure dans un même ensemble les écoles normales, les écoles privées, les écoles pour ceux qui sont en difficulté, les écoles de niveaux supérieurs ? Une école qui se retrouve dans les derniers est susceptible de bien des préjugés. Pourtant, il n'est qu'écrit que la cote, la ville, le nom de l'école ainsi que la mention privée ou publique. Vous ne savez donc pas de quel type d'école il s'agit.

Mais comme on le sait, aujourd'hui, les préjugés sont faciles, un moindre défaut et PAF ! on vient de vous étiqueter comme étant un... On regarde le palmarès, on s'arrête sur les dernières écoles et on se dit que ce sont des écoles de pourris, mais pas dans tout les cas !

JEAN-LOUIS LEROUX

### RÉPLIQUE

## Un conseiller en vin coincé entre l'arbre et l'écorce

PIERRE RIVET

L'auteur est conseiller en vin dans une succursale de la SAQ à Montréal.

C'EST AVEC une certaine irritation que j'ai lu l'article de M. Jean Aubry dans la tribune de libre opinion du *Devoir* publié le 1<sup>er</sup> décembre 2000. Irritation qui s'était déjà manifestée avec l'article de M. Michel Phaneuf paru dans *La Presse* du 23 novembre.

Le sujet de ces articles est la parution d'un livre publié par la maison d'édition Libre Expression intitulé « Les coups de coeur des connaisseurs », livre produit par la SAQ.

Tout d'abord, laissez-moi vous dire que je suis en partie d'accord avec messieurs Phaneuf et Aubry sur les maladroites du livre en question. Je devais y participer, mais étant malade, j'ai dû m'écarter du projet.

Effectivement ce livre a été fait à toute vapeur, l'éditeur ayant contacté la SAQ à peine deux mois avant la date de parution voulue de ce livre. Donc, un livre produit au mois d'août, dans une période où la plupart des conseillers en vin sont en vacances, ou souhaitent l'être. En fait, ce livre a surtout été rédigé par un scripteur à partir des quelques notes de dégustations éparses laissées par les conseillers en vin à la fin d'une matinée de dégustation marathon.

Donc un navet ? Un fiasco ? On peut le voir ainsi. Mais je considère quand même que l'idée était bonne de laisser la parole à

des conseillers en vin de la SAQ, mais avec une plus grande marge de temps, et un tout autre encadrement.

La SAQ désire de plus en plus mettre l'accent sur la compétence de ses conseillers en vin, ce qui me réjouit, mais trop souvent j'ai l'impression que nous sommes un alibi, pour ne pas dire les dindons de la farce, plutôt qu'autre chose. Un fascicule intitulé « vin oh veritas » est distribué chaque mois dans les succursales Sélection, ou directement aux clients qui le souhaitent par le biais de la poste. Il met de l'avant certains vins de spécialités « choisis » et « commentés » par deux conseillers. La réalité que j'ai vécue en participant au premier numéro était différente. Sur une vingtaine de vins choisis par la SAQ et dégustés au laboratoire un matin, il fallait en garder un certain nombre. Nos commentaires à moi et à mon confrère sur les vins dégustés ressemblaient très rarement aux commentaires, tous positifs, qui furent publiés dans la brochure avec nos noms comme garants. Un peu frustrant !

Maintenant que j'ai réglé mes comptes avec mon employeur, je vais maintenant dire aux journalistes indépendants ce que j'ai sur le coeur.

Messieurs, ce qui vous hérissent franchement c'est que la SAQ aille jouer dans votre porte-monnaie non ? Pourtant combien d'entre vous seront moins lus, ou perdront leur emploi à cause d'un guide de plus, ou de quelques articles que les conseillers en vin,

ces soi-disant « spécialistes » écrivent ?

Qui a été privé d'une tribune - électronique ou autre - à cause de nous ? J'écris dans la revue *Entreprendre*, et je ne crois pas que cette revue paierait pour avoir la chronique d'un journaliste « indépendant », pas plus que le journal *L'Édition commerciale* que ma succursale paie pour que j'y écrive avec un consoeur.

Vraiment je ne crois pas que notre compagnie d'État, qui a engagé beaucoup de personnel permanent et syndiqué ces dernières années, crée énormément de chômage dans le monde sous-payé et non protégé des pigistes indépendants... Je n'ai jamais été approché par *La Presse*, ni par *Journal de Montréal*, ni par *Le Devoir*, ni par *The Gazette*, ni aucun autre média - électronique ou autre - prêt à payer pour une chronique de vin.

Et je ne crois pas plus que les tirages des livres de M. Phaneuf vont baisser à cause de la publication d'un guide « insignifiant » à vos yeux, pas plus que ceux de M. François Chartier, ou ceux de Thierry Debeur.

Vous dites que vos articles et guides ont contribué et contribuent toujours à fidéliser à la SAQ une clientèle de plus en plus nombreuse et avisée. C'est vrai. Mais il existe aussi un autre côté de la médaille. Notre travail journalistique auprès de la clientèle fait en sorte que plus de gens vont s'intéresser aux vins, être des consommateurs plus avertis, et vont aller grossir le rang de vos lecteurs.

Personnellement, j'ai travaillé pendant dix

ans dans une succursale au coin d'Ontario et Frontenac, pas un quartier particulièrement huppé, où moi et mes confrères de travail avons amené plusieurs clients à passer de la « piquette » à des vins de qualité. Des clients qui ont découvert les vertus des bons vins, quitte à boire moins et mieux, et qui, intéressés par le sujet se sont mis à suivre les différentes chroniques dans les journaux, et à acheter des livres sur le vin, suivre des cours, s'informer.

Cela fait vingt ans que je travaille à la SAQ. Vingt ans que je subis quotidiennement les frustrations des clients qui veulent absolument les produits dont vous parlez dans les journaux et les guides et qui ne sont plus disponibles. Vingt ans que je me tape à tous les jours des clients face auxquels je n'ai que quelques minutes, ou même quelques secondes, pour leurs indiquer comment monter leurs dégustations de vins & fromage, ou harmoniser certains vins avec des plats complexes et pas toujours harmonieux eux-mêmes.

Oui, vous avez raison, dans la lutte fratricide entre le privé qui rage face à un monopole d'État qui fait beaucoup de profits — en bonne partie versé au gouvernement, donc à tous les citoyens — et un monopole d'État qui essaie d'être commercialement performant pour écarter les menaces de la privatisation, je me sens un peu pris entre l'arbre et l'écorce. Et cette situation m'enrage.

## FORUM

# Des solutions individuelles et collectives au problème des gangs

Depuis le début de l'automne, la télévision de Radio-Canada présente une nouvelle série, *Tag*, qui porte sur l'adolescence et la délinquance, la violence et l'exclusion. Nous profitons de l'intérêt que suscitent ces dramatiques pour poursuivre plus loin la réflexion et prolonger dans la réalité le questionnement amorcé dans l'univers de la fiction.

SYLVIE HAMEL et  
PIERRE POUPART

Mme Hamel est chercheuse responsable de l'équipe de recherche sur les gangs à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes et M. Poupart est psychologue, coordonnateur des activités de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal.

Dans le cadre de notre article de la semaine dernière sur les gangs, notre objectif était de faire connaître d'autres facettes du phénomène, généralement occultées, afin de démontrer la complexité cachée derrière l'angle restreint sous lequel nous traitons le plus souvent ce sujet, n'en dévoilant que sa violence et sa criminalité. Aujourd'hui nous souhaitons aborder plus spécifiquement les moyens d'agir pour prévenir le phénomène des gangs et pour intervenir auprès des jeunes qui en font partie. Nous évoquons également la complexité d'une telle entreprise. Mais, contrairement à ce



Sylvie Hamel

ceux qui font l'action, dont nous sommes, et de notre difficulté à



Pierre Poupart

s'entendre entre nous et à s'organiser. Soulignons d'abord que le portrait des gangs tracé la semaine dernière, à partir d'informations obtenues de jeunes ayant vécu personnellement cette expérience, ne révèle rien qui soit totalement inconnu. Au contraire, ce portrait renvoie une image que nous connaissons déjà parfaitement ; celle de jeunes qui, comme d'autres jeunes, éprouvent des difficultés à se faire reconnaître et à trouver la place qui leur revient. Bien que les gangs nous embrouillent et qu'ils représentent pour nous un univers mystérieux, il demeure que ceux qui en font partie sont généralement des jeunes. En dépit des transformations rapides de notre société, nous ne pourrions

prétendre que ces jeunes ont changé à ce point que nous soyons totalement dépourvus à leur endroit. Leur parcours habituel ne nous est d'ailleurs pas étranger, de même que les embûches qu'ils rencontrent le plus souvent sur leur route : désunion des parents, désorganisation de la famille, faibles performances à l'école et difficultés à s'y intégrer, fréquentation de pairs délinquants, incohérence et incompatibilité des valeurs véhiculées par la famille et le reste de l'environnement, peu de moyens et peu d'occasions pour se tailler une place significative au sein de notre société.

## Plusieurs moyens pour faire face au phénomène des gangs

En outre, il serait faux de dire que nous n'avons encore aucun moyen pour faire face au phénomène des gangs. Les stratégies élaborées jusqu'à maintenant sont assez nombreuses et s'adressent à un éventail de jeunes selon leurs besoins spécifiques et l'importance des liens qu'ils entretiennent avec les gangs. Chacune de ces stratégies mérite d'être considérée pour ses forces et son efficacité relatives.

Pour ne nommer que quelques-unes de ces stratégies, citons d'abord ces programmes qui, s'adressant aux plus durs et aux plus criminalisés, visent à corriger les comportements et à transformer les attitudes et le code moral. Ces programmes, devenus très sophistiqués, donnent lieu parfois à des résultats surprenants. Il arrive effectivement que de jeunes participants, anciennement membres de gangs, érigent de nouveaux projets de vie et développent de nouvelles aspirations. Par contre, ces programmes demandent pour la plupart à être améliorés, car en dépit de leurs acquis, les jeunes éprouvent généralement des difficultés à résister aux influences de leur milieu de vie afin de mettre en oeuvre leurs projets et de modifier réellement leur trajectoire. Plusieurs travaux se penchent actuellement sur cette question.

Des efforts ont également été consentis pour développer des programmes s'adressant à ceux qui sont en âge de s'intéresser à l'univers des gangs, gravitant ainsi autour de ces groupes et risquant de s'y joindre. Des expériences ont démontré que ces jeunes répondent bien aux activités de groupe, le sport plus particulièrement, y retrouvant le sentiment d'appartenance et de valorisation que les gangs pourraient leur procurer. Pour ces jeunes, les loisirs et les activités récréatives constituent donc une avenue intéressante, ayant



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

L'auteure de la télésérie *Tag*, avec deux des comédiens.

pour avantage également de créer un lieu d'échange positif avec les adultes. Certains jeunes y développent des liens forts et significatifs, les protégeant du danger de verser dans la délinquance. Pour que ces activités attirent réellement les jeunes, celles-ci doivent toutefois les « faire vibrer » et leur ressembler, ce qui nous pousse à dire qu'elles doivent nécessairement être élaborées et mises sur pied avec leur participation.

Des programmes ont aussi été prévus pour les plus jeunes qui, sans présenter de risque particulier de devenir membres de gangs, pourraient y être confrontés. De façon générale, ces programmes sont axés sur la sensibilisation et la formation, ayant pour but notamment de donner des moyens concrets aux jeunes pour qu'ils puissent faire face à ceux qui les importunent. Les jeunes apprécient ces activités, si elles sont bien animées, et nous confirment leur utilité. Pour une plus grande efficacité, elles doivent cependant interpeller l'ensemble des adultes qui oeuvrent auprès de ces jeunes, que ce soit de près ou de loin et en premier lieu, les parents. Elles doivent également considérer, dans les contenus présentés, que les jeunes en savent généralement plus long sur les

gangs que les adultes qui les entourent.

## S'occuper des jeunes ou s'attaquer au phénomène ?

Cela dit, force est d'admettre que nous ne sommes pas dépourvus de moyens pour faire face au phénomène des gangs. Les stratégies présentées ci-haut se distinguent par le fait qu'elles s'adressent aux jeunes en premier lieu, selon leurs besoins spécifiques, accordant ainsi moins d'importance aux contours du phénomène (ses formes, ses structures et son organisation) et aux conséquences qui lui sont associées (violence et criminalité). À cet effet, d'autres stratégies ont été conçues. Il apparaît toutefois que lorsque leur seul objectif consiste à s'attaquer à l'organisation et à la criminalité des gangs, les résultats sont généralement peu satisfaisants. À cet égard, nous citons, la semaine dernière, quelques opérations notoires dont l'objet unique fut de punir et de réprimer la criminalité des gangs. Rappelons qu'elles se sont avérées coûteuses et que certaines d'entre elles ont même contribué à l'aggravation du phénomène.

L'échec de ces opérations ne remplit pas en cause la pertinence et la nécessité d'utiliser la répression pour faire face au phénomène des gangs. Les messages clairs et dis-

suaisifs des adultes ont toujours leur pertinence. Il questionne plutôt la façon d'appliquer cette stratégie qui s'avère infiniment plus efficace lorsqu'elle prévoit s'occuper des jeunes. La répression s'inscrivant dans une démarche d'aide et de soutien, est d'ailleurs recommandée par les jeunes eux-mêmes ; nous parlons ici de ceux qui ont fait l'expérience des gangs. La plupart juge en effet que la répression est incontournable et parfois salutaire. En tant que citoyens, ces jeunes sont soucieux de leur sécurité et, par conséquent, souhaitent qu'un certain contrôle s'exerce. En tant que jeunes ayant été directement visés par cette stratégie, ils ne sont pas sans savoir que les jeunes concernés, même les plus durs et les plus criminalisés, ont besoin d'un support et d'une confiance accrue. En ce sens, ils ne souhaitent pas que les jeunes membres de gangs soient déresponsabilisés de leurs gestes, mais au moins appuyés dans leurs efforts pour modifier leur trajectoire.

## Notre principal défi : nous entendre, nous respecter, puis nous organiser

Cette recommandation des jeunes, voulant que l'aide et la répression soient appliquées simultanément, nous indique que l'un des principaux défis que pose la prévention du phénomène des gangs consiste à nous entendre d'abord, malgré nos visions traditionnellement opposées. Depuis toujours, nous sommes en effet tentés de nous diviser selon que notre préoccupation soit principalement d'aider les jeunes et de répondre à leurs besoins ou que celle-ci soit de protéger les citoyens. Le débat est pourtant inutile puisque le phénomène des gangs exige de toute manière qu'il soit considéré tant pour les conséquences qu'il génère (la violence et la criminalité) que pour l'expérience qu'il fait vivre aux jeunes.

Autrement dit, notre première tâche demandée que nous nous rapprochions, malgré que ceci soit encore, bien souvent, vécu comme une menace, nous forçant à nous respecter, à revoir nos positions et à envisager de nouvelles façons de faire. En ce sens, une des premières actions consistera à se rapprocher ensemble des parents des jeunes concernés. Ensuite nous pourrions, sans doute, mieux nous organiser et prouver aux jeunes que nous prenons enfin les moyens nécessaires afin d'apporter une solution valable et durable au phénomène des gangs. Développer de nouvelles façons de faire, en nous unissant et en nous organisant plus efficacement, constituerait en soit une innovation sociale. Rarement nous avons vu, jusqu'à présent, des adultes prendre ainsi leurs responsabilités afin de régler leurs différends ; nous demeurons cependant convaincus que c'est là le chemin pour donner le goût aux jeunes de s'attacher à leur communauté.

## RÉPLIQUES

### Entretenir les préjugés

YVES LAMONTAGNE

L'auteur est président du Collège des médecins du Québec.

À TITRE DE président-fondateur de la Fondation québécoise des maladies mentales, d'ancien président de l'Association des médecins psychiatres du Québec et de président du Collège des médecins du Québec, c'est avec indignation que j'ai lu l'article intitulé « Ces dangers que représentent les maladies mentales » paru le 26 novembre dernier, sous la signature du docteur Kenneth Walker.

Le contenu de cet article soutient les pires préjugés véhiculés sur les maladies mentales et sur les personnes qui en sont atteintes. Cette situation est d'autant plus déplorable qu'elle est cautionnée par le titre professionnel de « médecin » que porte votre collaborateur, stéthoscope au cou. L'opinion du Dr Walker attaque les efforts soutenus des médecins, des familles, des bénévoles et d'organismes de soutien des malades mentaux dans la communauté qui, depuis plus de 25 ans visent à démythifier les maladies mentales et à briser les tabous qu'entretient la société à ce sujet.

Il est indéniable que certains individus qui devraient être gardés en établissement ne le sont pas en raison de trous dans le filet légal et surtout de lacunes dans notre système de santé et de services sociaux. Ce n'est pas une raison pour tirer à boulets rouges sur les malades plutôt que de travailler à éliminer le manque flagrant de ressources maintes fois dénoncées autant par le corps médical que par les or-

ganismes sociaux. Que certains malades mentaux puissent constituer un danger potentiel pour la société, personne ne peut le nier, mais que l'ensemble de ces malades soit associé à des criminels dangereux, aucune personne raisonnable ne saurait accepter pareille ineptie.

En cautionnant des préjugés tenaces, *La Presse* contrecarre les efforts ardues de conjoints, de famille et d'aïdants de toutes sortes qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et au sein d'organismes sous-financés. Le Dr Walker pratique en Ontario. Le Collège des médecins du Québec n'a donc aucun recours à son sujet. Je serais d'ailleurs curieux de savoir si le Collège des médecins de l'Ontario endosse de tels propos. À cet effet, il me semble qu'il y a sûrement au Québec des médecins qui pourraient contribuer plus positivement à cette chronique.

Enfin, à la fin de son article, le Dr Walker rapporte qu'il appuie la Fondation Gifford-Jones de Toronto sur la lutte contre la douleur et encourage vos lecteurs à faire des dons à cette fondation. Vos lecteurs doivent savoir que Gifford-Jones est le nom de plume du Dr Walker. N'y a-t-il pas là conflit d'intérêts à tout le moins pour un chroniqueur payé par un journal pour faire la publicité de sa propre fondation ? Comme président du Collège des médecins du Québec, je me refuse de concilier la promotion de la qualité de la médecine et la protection de tous les malades, incluant les malades mentaux avec les positions du Dr Walker. J'espère que *La Presse* en fera autant.

### Des propos rétrogrades et outrageants

JACQUES DUVAL

L'auteur est directeur général de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal

NOUS DÉPLORONS les propos tenus dans votre journal sous la plume du Dr Kenneth Walker, dans sa chronique intitulée « Les dangers que représentent les maladies mentales » dans *La Presse* du 26 novembre dernier. De tels propos semblent tout droit sortis d'une autre époque et ravivent des préjugés que l'on combat depuis plusieurs décennies. Le Dr Walker balaie ainsi du revers de la main des années de sensibilisation, de promotion et de démythification de la santé mentale faite par l'Association canadienne pour la santé mentale et ses 135 filiales au pays et ce, depuis sa création par un médecin en 1918. Il existe de nombreux mythes et préjugés relatifs à la santé mentale et malheureusement le Dr Walker en véhicule plusieurs. L'un de ces mythes consiste à affirmer que les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont violentes, agressives et dangereuses et qu'elles mettent la vie des gens en danger. En fait, en tant que groupe, et de nombreuses études le démontrent, ces personnes ne sont pas plus violentes que les autres. En réalité, il est beaucoup plus probable qu'elles soient elles-mêmes victimes de violence, étant plus vulnérables que l'ensemble de la population.

Dans sa chronique, M. Walker suggère que toutes les personnes qui sont « hors normes », les loubars, les squeegees, les jeunes qui se promènent dans les rues mettent notre vie et la leur en péril. Il suppose tout à fait gratuitement que les personnes souffrant de mania-co-dépression et de schizophrénie sont des assassins en puissance plus que d'autres groupes de la population, prétentions et faussetés que plusieurs études scientifiques viennent encore contredire.

Depuis plus de vingt ans, le Comité de la santé mentale du Québec a fait moult recommandations au gouvernement pour permettre la réinsertion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale dans la communauté. En 1960, le livre « Les fous crient au secours » préfacé par le Dr Camille Laurin, psychiatre, marquait le début d'une grande réforme de désinstitutionnalisation entreprise par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'égard de ces personnes, réforme qui s'est accentuée au fil des ans pour en arriver aujourd'hui à prioriser le milieu de vie comme endroit privilégié de traitement en psychiatrie. Tous ces changements de politique et de mentalité dont le Dr Walker semble faire totalement fi, visaient essentiellement à redonner dignité et pleine citoyenneté à la personne pour l'aider à retrouver son équilibre. Il nous ramène cinquante ans en arrière et va à l'encontre de ce mouvement de réinsertion sociale qui rallie non seulement les inter-

venants du réseau communautaire et les usagers eux-mêmes, mais, aussi, ceux des CLSC et des hôpitaux, médecins et psychiatres. En mentionnant uniquement que la schizophrénie est du ressort de la médecine, il prône une approche médicale pour des problèmes psychosociaux et ignore du même coup l'apport et l'impact essentiel et reconnu des pratiques sociales et psychologiques. Il nie carrément les droits des personnes en voie de réhabilitation. De la part d'un médecin, on serait en droit de s'attendre à mieux. En oubliant peut-être que personne n'est à l'abri, il blesse et stigmatise des personnes aux prises avec des problèmes émotionnels qui tentent de s'intégrer à la communauté.

Quant à certains événements malheureux auxquels le Dr Walker fait allusion, il devrait savoir, en tant que professionnel, capable de discernement, qu'il faut relativiser l'importance de ces rares événements malheureux qui, en majorité, ne sont pas le fait de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Il cite beaucoup de statistiques en provenance des États-Unis. Eh bien ! il semble oublier ou ignorer qu'il existe dans ce même pays un nouveau centre d'« empowerment » qui favorise l'appropriation du pouvoir dont le fondateur, le Dr Fisher, médecin et psychiatre, (lui-même atteint de schizophrénie) disait récemment que les problèmes de santé mentale étaient réversibles pourvu qu'on adopte une attitude positive et des pratiques soutenantes.

# Côte d'Ivoire : vote calme, sauf au nord

d'après AFP

ABIDJAN — Les élections législatives se sont déroulées dans le calme hier en Côte d'Ivoire, à l'exception du nord du pays où les partisans de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara ont réussi à empêcher la tenue du scrutin dans plusieurs départements.

Les premiers résultats significatifs devaient être connus tard dans la nuit.

Dans 29 des 32 circonscriptions des sept départements du nord classés « à risques », le scrutin n'a pu se tenir, a indiqué le ministre de l'Intérieur Émile Boga Doudou. Ces 29 circonscriptions représentent 32 sièges sur les 225 de l'assemblée.

M. Boga Doudou a toutefois estimé que la situation sécuritaire était sous contrôle ou en voie d'être rétablie, et qu'en accord avec la CNE le scrutin pourrait être organisé dès lundi dans certains de ces circonscriptions.

Les partisans de M. Ouattara, originaire du nord musulman, avaient promis de s'opposer au déroulement du scrutin après l'invalidation de sa candidature dans la circonscription de Kong (département de Korhogo) par la Cour suprême.

Dans cinq départements, le scrutin n'a pu avoir lieu dans aucune circonscription, selon M. Boga Doudou, qui a estimé que « les défaillances de l'administration » expliquaient l'annulation du scrutin, plus que les problèmes de sécurité proprement dits.

Il a notamment regretté la « peur » de certains préfets ou présidents de bureaux de vote qui n'avaient pas osé organiser le scrutin.

Quelques échauffourées avaient été signalées dans la matinée, notamment dans les localités de Bondoukou (nord-est), Korhogo (nord) et Séguéla (centre-ouest), mais le calme était revenu dans l'après-midi et aucune information ne faisait état de victimes.

Ailleurs dans le pays, le scrutin s'est déroulé sans accroc.

À Abidjan, où des violences entre partisans de M. Ouattara et forces de sécurité ont fait de 20 à 30 morts, les 4 et 5 décembre, le vote s'est déroulé normalement.

Des policiers surveillaient les bureaux de vote, gardarmes et militaires les quartiers chauds.

# Le massacre de 23 personnes au Soudan est attribué à un ancien du jihad

d'après AFP

KHARTOUM — L'auteur présumé du massacre de 23 personnes dans une mosquée soudanaise vendredi a été décrit comme un ancien combattant du jihad, la guerre sainte contre la rébellion chrétienne et animiste au sud, dont la propre mère a fui le fanatisme.

Des villageois, des parents et la police ont dressé hier le portrait d'Abbas al-Baqir Abbas, 33 ans, membre du mouvement fondamentaliste Al-Takfir wal-Hijra, abattu après avoir ouvert le feu sur des fidèles d'une secte musulmane pacifiste.

« La mère d'Abbas a quitté sa maison dans le village de Dassis (centre) en raison des innombrables problèmes qu'il causait à ses frères et soeurs », a déclaré son oncle Mohamed Ahmed Osmane, cité hier par le quotidien officiel *Al-Anbaa*.

« Il frappait toujours sa soeur et l'accusait d'être une infidèle car il estimait que ses vêtements n'étaient pas conformes à l'islam, alors qu'elle portait l'habit traditionnel soudanais », qui drapait la tête et le corps, a précisé l'oncle.

Al-Takfir wal Hijra (Expiation et renoncement), qui s'était fait connaître en Égypte dans les années 70, estime que la société actuelle ne se conforme pas à l'islam et appelle les croyants à revenir aux sources de la religion.

# Albright en Afrique

d'après AFP

GABORONE — Le secrétaire d'État américain Madeleine Albright est arrivé hier soir au Botswana, troisième étape d'une tournée africaine qui l'a menée précédemment en Afrique du sud puis à l'île Maurice.

M<sup>me</sup> Albright doit rencontrer aujourd'hui le président Festus Mogae et le ministre des Affaires étrangères Mompoti Merafhe.

Elle doit également visiter un centre de recherche sur le virus VIH et le sida. Le Botswana connaît l'un des taux les plus élevés du monde en ce qui concerne le nombre de personnes infectés par le virus VIH : plus d'un adulte sur trois.

Hier à l'île Maurice, M<sup>me</sup> Albright avait rencontré le premier ministre Anerood Jugnauth et appelé au développement de la démocratie. Elle s'était auparavant rendue en Afrique du sud, du 7 au 9 décembre.

Le chef de la diplomatie américaine quittera le Botswana ce soir pour Alger où elle doit présider une cérémonie officielle de signature de l'accord de paix conclu entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

M<sup>me</sup> Albright se rendra à Budapest demain, puis à Bruxelles pour participer à une rencontre ministérielle de l'OTAN les 14 et 15 décembre.

## ANGLAIS

**COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION**  
Petits groupes : 3 à 7 personnes ; admission continue  
**COURS INTENSIFS** à temps partiel et semi-intensifs  
de jour, 25 h/semaine matin, après-midi, soir, samedi  
135 \$ à 145 \$/semaine\* 1 à 7 fois/sem. • 195 \$/30 h\*

\*Matériel pédagogique inclus, pas de taxes, d'admission, d'inscription : 40 \$

Formation en entreprise adaptée à vos besoins  
Cours privés : toutes les langues

*Converlang*  
école de langues postmoderne  
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3<sup>e</sup> étage, MtL  
(514) 278-5309 www.converlang.com

**La toute nouvelle révolution**

**CROSS**  
SINCE 1946

**morph**


**59\$**

À mesure qu'il se dilate, le corps parfaitement cylindrique du stylo bille Morph prend la forme d'un triangle ergonomique qui s'adapte à n'importe quelle main.

*Les plus grandes marques aux meilleurs prix*

**BOUTIQUE DU** ■ 977, rue Sainte-Catherine Ouest  
**Stylo** ■ Montréal (niveau métro à la Maison Simons)  
■ Carrefour Laval, Promenades Saint-Bruno  
■ Place Laurier (Sainte-Foy)  
**Tél. : (514) 284-1295**

www.stylo.qc.ca



C'est le temps des Fêtes.

De la collection classique signée Henry Birks & Fils, en or 14 carats. À partir de 1 395 \$.

La sélection illustrée peut varier selon nos magasins. Informez-vous sur les modalités spéciales de paiement de notre plan de crédit BIRKS.

# BIRKS

TEMPS. depuis 1879

**BIRKS**

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno  
1 800 682 2622 www.birks.com

# L'attraction abordable!

**SUBARU**  
L'attraction intégrale™

**IMPREZA**  
TS



**22 195\$\*** ou location à partir de 289\$ /mois\*\*

- Traction intégrale
- Climatiseur
- Groupe électrique
- Phares antibrouillard halogène
- Roues 15 po
- Stéréo AM/FM, 4 haut-parleurs, lecteur de cassette
- Moteur de 2,2 litres
- Transmission manuelle
- Et beaucoup plus...

**OUTBACK**  
Familiale



**31 995\$\*** ou location à partir de 389\$ /mois\*\*

- Traction intégrale
- Différentiel arrière autobloquant
- Frein ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Transmission manuelle
- Groupe électrique
- Porte-bagages sport au toit
- Roues 16 po en alliage
- Sièges avant chauffants
- Et beaucoup plus...

**LEGACY**  
Brighton



**24 295\$\*** ou location à partir de 319\$ /mois\*\*

- Traction intégrale
- Climatiseur
- Freins ABS aux 4 roues
- Moteur de 2,5 litres
- 165 CV
- Stéréo AM/FM, lecteur de cassette
- Transmission manuelle
- Lève-glaces et verrouillage électriques
- Et beaucoup plus...

**Subaru Auto Centre**  
Montréal  
(514) 937-4235

**Subaru Rive Sud**  
Greenfield Park  
(450) 465-3200

**Concept Automobiles**  
Granby  
(450) 372-2007

**Joliette Subaru**  
Joliette  
(450) 755-1055

**John Scotti Subaru**  
Saint-Léonard  
(514) 725-6777

**Subaru St-Hyacinthe**  
Saint-Hyacinthe  
(450) 773-5262  
(514) 332-0062

**Lachute Subaru**  
Brownsburg  
(450) 562-0262

**ADM Automobiles**  
Subaru de Laval  
(450) 668-6041

**Carrefour Subaru Auto**  
Sainte-Rose  
(450) 625-1114

**Subaru Repentigny**  
Repentigny  
(450) 585-9950  
(514) 891-9950

**Subaru des Sources**  
Dollard-des-Ormeaux  
(514) 683-3880

**Subaru Ste-Agathe**  
Ste-Agathe-des-Monts  
(819) 326-1600  
1 800 463-1600

**Caron Subaru**  
Valleyfield  
(450) 371-8511

**Subaru St-Jérôme**  
Saint-Jérôme  
(450) 476-6165

**SUBARU**  
L'attraction intégrale™  
www.subaru.ca

**SUR**

\*Prix détaillés suggérés du fabricant. Transport et préparation en sus. \*\* Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Versement initial de 2995 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8 c. du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Les modèles illustrés peuvent différer. Détails chez votre concessionnaire Subaru.